

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 48 (1963)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juin 1963 - 48^e année - Paraît chaque mois

6

Union suisse
des Caisses de crédit mutuel
Système Raiffeisen

**60e Congrès
Raiffeisen Suisse**

des 21-23 juin 1963
à Saint-Gall



Bienvenue aux raiffeisenistes !

par E. Anderregg,
syndic de la ville de Saint-Gall

Du 21 au 23 juin se tiendra à Saint-Gall l'assemblée générale ordinaire des délégués de l'«Union suisse des Caisses de crédit mutuel». Le grand Congrès de cette année revêt une importance toute particulière. Il y a en effet 60 ans que fut fondée cette organisation à laquelle sont actuellement affiliées 1090 Caisses. Les autorités de la Ville de Saint-Gall souhaitent aux délégués de toutes les régions de la Suisse la plus cordiale bienvenue. Elles joignent à ce salut leurs félicitations pour cet important jubilé.

A l'instar de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel qui, grâce à un travail tenace de tous les jours, s'est acquise la considération générale dont elle jouit aujourd'hui, la Ville de Saint-Gall s'est, elle aussi, relevée au cours de ce siècle d'une grave crise qui a duré des décennies, et s'est harmonieusement épanouie pour le plus grand bien de sa population et de son économie. La Ville de Saint-Gall et l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel ont un point commun. Elles s'étaient fixé, l'une et l'autre, un grand but, ne s'épargnant nulle peine dans le passé pour l'atteindre coûte que coûte. Nous espérons que la ville de Saint-Gall et l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel s'encourageront réciproquement, durant les 3 jours que durera le Congrès, à ne point relâcher à l'avenir non plus la poursuite de grands idéaux.

Jour de joie

*Un air de fête flotte sur nos cités,
Nos hameaux éloignés, nos beaux villages.
Quittant de chaque jour leurs activités,
Jeunes et vieux portent les témoignages
De ces soixante ans de solidarité !*

*De l'Est à l'Ouest, ils se sont réunis,
Fêtant avec joie notre Association.
Raiffeisen ! Tes labours, Dieu les a bénis !
Sur le sol de notre Confédération
Que d'angoissants cauchemars par toi sont
[bannis !*

*Ceux qui, conscients de leur félicité,
Sachant un des leurs de quelque mal atteint,
Lui ont rendu la douce sérénité,
Une joie pure et profonde les étreint,
Riches d'une si forte fraternité !*

*Un bon sourire embellit le visage
De ceux qui, plusieurs fois, ont eu le bonheur
D'un conseil prudent, du secours d'un sage.
Le courage à nouveau envahit leur cœur ;
De l'avenir prospère, il est le sûr présage...*

*Ils sont là aussi les ardens pionniers
Dont la foi eut raison de débuts soucieux.
Et tous ceux qui ont peiné sur les chantiers
Ont donné leur vie ! Ah ! les laborieux !
Que l'on comprenne les splendeurs de leurs
[métiers !*

*Dans la riche diversité de leurs langages,
Fiers d'un passé de généreuse abnégation,
Ils expriment, unanimes dans leurs
[hommages,
Les bienfaits de notre Association
Et les présentent en d'émouvantes images.*

*Livrons-nous entièrement à la joie
De fêter un si bel anniversaire.
Que les jeunes marchent vaillamment dans
[la voie
De leurs ancêtres, cette voie forte et
[salutaire.
Que Dieu protège ceux à qui ses dons Il
[octroie !*

*Drapeaux, claquez au vent !
Cloches, carillonnez gaiement !
Jour de joie, jour de liesse,
Qu'on le répète à tout venant :
Les Caisses Raiffeisen ont soixante ans !*

G. M.

Programme général du 60^e Congrès Raiffeisen suisse

des 21-23 juin 1963, à Saint-Gall

Vendredi, 21 juin 1963

17 h. 30 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union à la Tonhalle, à Saint-Gall.
Ordre du jour statutaire. Traduction simultanée.

Samedi, 22 juin 1963

Première partie :

10 h. 30 60^e assemblée ordinaire des délégués à la Halle des Fêtes de l'Olma, à Saint-Gall.
Ouverture de la salle à 09 h. 30. Traduction simultanée.

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture du président G. Eugster, ancien conseiller national.
 2. Désignation de 4 scrutateurs.
 3. Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse, présenté par le directeur A. Edelmann.
 4. Présentation des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1962 par le directeur P. Schwager.
 5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance par M. René Jacquod, conseiller national.
 6. Résolution concernant l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et la répartition du bénéfice.
 7. Election complémentaire au Conseil de surveillance et nomination du nouveau président de ce Conseil.
 8. Revision de l'art. 7 des statuts-types des Caisses Raiffeisen et du paragraphe 9, chiffre 2, des statuts de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.
Les propositions y relatives figurent ci-après.
 9. Discussion générale.
- 12 h. 30 Repas à Saint-Gall, dans les différents hôtels ou restaurants attribués.

Deuxième partie :

15 h. 00 Manifestation commémorative à l'occasion du 60^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.
Allocutions de circonstance avec partie musicale.
Clôture prévue vers 17 heures.

Dimanche, 23 juin 1963

Temps réservé à la participation aux services religieux.

09.00 h.-10.00 h. Excursions organisées par groupes, en train, en autocar ou en bateau.

Droit de délégation selon Art. 11 des statuts de l'Union :

Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Propositions touchant la revision des statuts :

1. Art. 7 des statuts des Caisses, nouvelle teneur :
Les sociétaires s'engagent :
 - a) à souscrire une part sociale de fr. 200.—
 - b) à effectuer solidairement des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de 5 fois le montant de la part sociale, subsidiairement de n'importe quel montant, s'il ressort du bilan annuel que le capital social n'a plus sa valeur intégrale.
 - c) à répondre solidairement et de façon illimitée de tous les engagements de la coopérative.
 2. Art. 9, ch. 2 des statuts de l'Union :
Les sociétés affiliées sont tenues :
de verser à la Caisse centrale de l'Union une part sociale de fr. 1000.— pour chaque centaine ou fraction de centaine de mille francs de la somme de leur bilan ; une société n'est toutefois tenue de souscrire que 150 parts au maximum.
- Saint-Gall, 18 mai 1963.

Au nom du Conseil d'administration :
Le président : G. Eugster.

Avant-propos sur le Congrès

Il convenait tout naturellement d'accorder à Saint-Gall, siège de l'Union et centre de rayonnement du raiffeisenisme suisse, l'insigne honneur de recevoir les délégués des Caisses affiliées qui viendront de la Suisse entière, plus nombreux que jamais, pour tenir leur Congrès annuel, sous le signe, cette fois-ci, du soixantième anniversaire de la fondation de notre association nationale.

Saint-Gall accueillera les délégués avec tout l'empressement qu'il sied de manifester pour rendre aussi intéressant et agréable que possible leur bref séjour en Suisse orientale. La participation s'annonçant considérable et les possibilités de logement en ville même étant relativement restreintes, tous les hôtels des villes et stations touristiques environnantes ont été retenus à l'intention des délégués régulièrement annoncés. Loin d'être, pour ces derniers, un désagrément, cette décentralisation constituera au contraire un charme de plus à cette époque de l'année.

D'autre part, l'expérience faite l'an dernier de fixer l'assemblée annuelle des délégués sur un samedi ayant été concluante parce que répondant pleinement aux nécessités de l'heure et au vœu de la grande majorité des participants, le programme de cette année est de nouveau établi dans ce cadre, ce qui permet à chacun d'être de retour dans son foyer le dimanche soir. L'innovation deviendra donc une tradition.

En considération du 60^e anniversaire de l'Union, le programme du Congrès 1963 comprendra, en plus des manifestations habituelles, une cérémonie commémorative. Le tout se déroulera cependant sans faste extraordinaire, selon la bonne tradition raiffeiseniste.

Le vendredi 21 juin, les Conseils de l'Union tiendront séance. Le soir, à 17 heures 30, à la Tonhalle, aura lieu la 21^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Une bonne partie des congressistes arriveront donc déjà à Saint-Gall dans le courant de l'après-midi, d'autres seulement dans la soirée et les derniers le lendemain matin.

La journée du samedi 22 juin sera réservée entièrement au Congrès proprement dit. En matinée, à 10 heures 30, à la Halle des Fêtes de l'Olma, se tiendra la 60^e assemblée générale ordinaire des délégués. Conformément à la coutume, l'installation des appareils écouteurs permettra l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Le déroule-

ment de l'assemblée ainsi allégé maintiendra une atmosphère des plus sereines.

Après le discours inaugural du président de l'Union aura lieu la présentation des rapports de la direction de l'Union suisse et de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports exposant l'activité de l'Office de revision et l'état du mouvement Raiffeisen tout entier, ainsi que les résultats de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1962, seront du plus haut intérêt parce que fixant les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente.

L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Elle sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. En augmentation de 61,6 millions de francs, son bilan s'élève à 501,8 millions. L'excédent d'exploitation atteint le montant de fr. 1 128 570.35. Les organes de l'Union proposent de l'utiliser de la manière suivante : fr. 620 000.— pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales, versement de fr. 450 000.— au fonds de réserve qui s'élèvera ainsi à 8,1 millions, et report du solde fr. 58 570.35 à compte nouveau.

Une élection complémentaire (période 1960-1964) est rendue nécessaire cette année au Conseil de surveillance à la suite du décès survenu dans les circonstances tragiques que l'on sait, de son président, M. Sylvain Michel, de Courtedoux (Jura). La direction de l'Union et le Conseil d'administration ont unanimement décidé que le poste laissé vacant devait être conservé à l'importante et vivante Fédération jurassienne. Leur choix d'un candidat s'est porté sur la personne de M^e Laurent Aubry, avocat et caissier à Saignelégier, président nouvellement élu de la Fédération jurassienne où il reprend également la succession du président décédé, M. Sylvain Michel. Conformément aux statuts de l'Union, l'assemblée devra, en plus, nommer le président du Conseil de surveillance. La direction de l'Union et le Conseil d'administration ont porté unanimement leur choix sur le plus ancien membre de ce Conseil, le représentant du Valais, le député et conseiller national René Jacquod, qui vient d'être appelé à la plus haute magistrature de son canton, à la présidence du Grand Conseil valaisan, comme il est dit plus loin. L'expérience acquise par M. Jacquod au cours d'une vie toute dévouée au mouvement Raiffeisen et sa parfaite

connaissance des tâches incombant au Conseil de surveillance font de lui le candidat parfait à la présidence de cet important organe central.

L'ordre du jour prévoit enfin les propositions des Conseils de l'Union concernant une revision de l'art. 7 des statuts des Caisses en rapport avec l'élévation de fr. 100.— à fr. 200.— du montant de la part sociale de chaque sociétaire avec élévation également du montant de l'engagement à effectuer solidairement des versements supplémentaires, ainsi que de l'art 9, ch. 2, des statuts de l'Union, pour permettre l'élévation du plafond des parts sociales de fr. 1000 des Caisses à 150 parts. La teneur exacte des nouveaux articles telle qu'elle est proposée est contenue dans la convocation.

Cette première partie officielle de la journée sera suivie du repas des délégués, par groupes, dans les différents hôtels et restaurants de la ville, alors qu'une seconde partie, celle-ci officieuse, parce que commémorative, rassemblera de nouveau tous les participants à 15 heures, dans la même Halle des Fêtes de l'Olma.

Il convenait effectivement de marquer particulièrement l'étape des soixante ans d'existence de notre Union nationale. On y entendra des discours de circonstance marquant cette importante date de l'histoire du raiffeisenisme suisse. Un représentant des délégations étrangères prendra également la parole. La manifestation sera agrémentée de productions du grand Orchestre symphonique « Pro Musica » de Saint-Gall, sous la direction de M. Urs Schneider.

Vers les 17 heures, les délégués prendront le chemin des hôtels qui leur auront été attribués à Saint-Gall ou dans les environs. En raison du fait qu'ils auront été rassemblés deux fois au cours de la journée, la traditionnelle soirée de réception sera exceptionnellement supprimée cette année, mais remplacée avantageusement par une agréable soirée familiale, récréative et décentralisée. Chacun donc, dans son secteur, participera à l'une des soirées saint-galloise, appenzelloise, toggenbourgeoise ou thurgovienne.

La journée du dimanche 23 juin sera réservée exclusivement, après l'heure des offices et des cultes religieux, aux excursions qui conduiront les congressistes, selon les lieux et les possibilités, soit en croisière sur le Bodan, soit en car ou en train à travers les plantureuses campagnes du nord-est ou dans l'idyllique pays de l'Appenzell. Puis ce sera le retour au foyer.

Le programme général du Congrès 1963, comme à l'accoutumée, a été conçu de manière à rendre aisé le déplacement et

atrayant le séjour à Saint-Gall. Sa régie en est assurée une fois de plus par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail, il laisse aux participants la possibilité de concilier le devoir avec les agréments du voyage.

Puisse le Congrès de Saint-Gall se dérouler, selon la tradition, dans la véritable atmosphère raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse.

Nous convions donc tous les raiffeisenistes, les romands tout particulièrement, au rendez-vous de Saint-Gall des 21-23 juin, dans la ville du « Foyer Raiffeisen suisse ». Nous leur souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue. *Fx*



Le « Foyer Raiffeisen » suisse

Au cœur de la ville de Saint-Gall, à 3 minutes de la gare, au Schibenertor ou Unionplatz, quelque peu en retrait derrière un petit jardin, se trouve un gros bâtiment de modeste apparence : c'est le siège de l'Union.

Les délégués qui viendront à Saint-Gall de la Suisse tout entière pour le 60^e Congrès ne manqueront pas de prendre contact avec le « Foyer Raiffeisen » ou « Raiffeisenhaus ».

Ce bâtiment, qui n'a rien d'un palais de banque, mais qui a toujours voulu rester un intime et véritable « foyer », « a subi du temps, l'irréparable outrage » et la ruche bourdonnante du personnel n'y trouve de beaucoup plus assez de place. Il va donc prochainement faire place à une nouvelle construction répondant aux nécessités créées par le développement de l'œuvre qu'il abrite.

Saint-Gall et son histoire

Saint-Gall doit son nom à l'un des compagnons de Colomban, qui était venu avec d'autres religieux de l'abbaye de Bangor, en Irlande, pour répandre le christianisme sur les bords du lac de Constance. Vers l'an 612, Gall se retira dans les solitudes de la forêt d'Arbon. A l'endroit où la Steinach se jette dans une gorge rocheuse, il bâtit son ermitage. Aux environs de l'an 720, l'abbé Otmar fonda, sur les lieux où s'était élevée la cellule du saint, une communauté conventuelle qui s'imposa la règle bénédictine. Ce monastère vit affluer de riches donations et jouit de la protection particulière des souverains carolingiens. Sa

prospérité se manifesta dans les constructions nouvelles et très vastes dont l'abbé Gozbert le dota, vers l'an 820, sur la base d'un plan qui est conservé aujourd'hui encore dans la bibliothèque abbatiale. Les soins qu'elle vouait aux sciences et aux arts firent de l'abbaye un centre de culture dont le rayonnement allait fort loin.

Elle connut son âge d'or au IX^e siècle, sous l'abbé Grimald, un puissant seigneur de Franconie, chancelier de Louis-le-Germanique, puis sous les abbés Hartmut et Salomon. Les noms de ses moines illustres, Notker-le-Bègue, Ratpert, Tutilon, Notker-le-Germanique, celui encore d'Ekkehard IV, le chroniqueur, sont entrés dans l'histoire de la civilisation. Vers la fin du

premier millénaire, la renommée de l'abbaye en matière de culture commença à pâlir. Les puissants abbés du temps de la chevalerie préféraient servir à la cour ou aux armées plutôt que de se vouer à la vie monastique. Une nouvelle époque de prospérité s'ouvrit au XV^e siècle, sous l'énergique direction de l'abbé Ulrich Rösch, qui releva les domaines de l'abbaye, alors négligés.

Jusqu'à la Révolution française, les princes-abbés demeurèrent les maîtres d'un vaste territoire, allant du Toggenburg jusqu'à la Thurgovie. La reconstruction de la cathédrale, entreprise au milieu du XVIII^e siècle, celle de la « Pfalz » abbatiale et de la bibliothèque de l'abbaye témoignent de

la grandeur de leurs vues. Lorsque, en 1803, de par la volonté de Napoléon, le canton de Saint-Gall se constitua, les possessions territoriales des princes-abbés furent incorporées au nouvel Etat. En 1805, un arrêté du Grand Conseil supprima l'abbaye. La « Pfalz », ou palais des princes-abbés, devint le siège du nouveau gouvernement cantonal. Depuis 1847, Saint-Gall est également le siège épiscopal.

A proximité du couvent s'était élevée peu à peu une colonie de serviteurs, d'artisans et de marchands ; l'abbé l'entoura de murs, en 950 environ. Très tôt la ville, qui s'accroissait, se montra portée à se libérer de la domination de l'abbé. Son droit de tenir marché est mentionné pour la première fois en 1170. Vers 1350, elle s'organisa selon le régime des corporations et passa à l'élection d'un bourgmestre. Ville libre d'Empire depuis 1415, elle acheta du monastère au milieu du XV^e siècle sa complète indépendance. Alors qu'au Moyen-Age elle avait suivi une politique d'étroite alliance avec les villes de l'Allemagne du Sud, elle entreprit dès lors de lier son sort à celui de la Confédération. Le 13 juin 1454, elle conclut avec Zurich, Berne, Lucerne, Schwyz, Zoug et Glaris une alliance perpétuelle.

Si, de tout temps, les relations entre l'abbaye et la ville avaient été plutôt tendues, il se creusa entre elles un fossé lorsque la seconde passa, sous la conduite du bourgmestre Joachim de Watt, à la religion réformée. Le réformateur de Saint-Gall, fils d'une importante famille de négociants, avait fait des études très étendues à l'Université de Vienne, dont il devint jeune encore le recteur, et fut bientôt tenu, sous le nom de Vadianus, pour l'une des lumières de l'humanisme.

La cité dut sa propriété à la fabrication artisanale et au commerce de la toile, introduits au XIII^e siècle. Des prescriptions et des contrôles sévères valurent à la toile de Saint-Gall un grand renom. Les relations d'affaires des marchands saint-gallois allaient de la Lettonie et de la Pologne à la Castille, de la France à la Hongrie. Au XVIII^e siècle, l'industrie du coton remplaça la fabrication de la toile ; l'industrie de la broderie s'implanta ensuite. Au XIX^e, les broderies de Saint-Gall s'étaient acquises une réputation universelle, du fait de leur perfection technique et de l'habile manière dont elles suivaient les variations du goût. Après une crise aiguë dans les années 30 de ce siècle-ci, la broderie connaît un nouvel essor. A ses côtés, l'industrie du finissage des textiles a pris une grande ampleur.

Contrairement à d'autres cités suisses, Saint-Gall n'acquies jamais de grands terri-

Ce que les sociétaires réalisent entre eux sur le plan communal, c'est-à-dire un office de compensation financière, toutes les Caisses fédérées le réaliseront à leur tour, entre elles et pour elles, sur le plan national, en constituant en quelque sorte une super-Caisse Raiffeisen (Caisse centrale). Cette structure de coopération raiffeiseniste complète, au premier et au second degrés, découle de la logique même ; personne ne sera assez absurde pour le contester.

Curé J.-E. TRABER

toires. Tout entourée par les possessions de l'abbaye, elle ne s'assura que ses environs immédiats. Mais les châteaux et les résidences rurales que les riches négociants se firent construire en Thurgovie et dans la vallée du Rhin témoignaient assez de l'extrême aisance de sa bourgeoisie. Le début du XIX^e siècle marqua pour la cité la fin de son autonomie. Elle devint en revanche dès 1803 le chef-lieu du nouveau canton de Saint-Gall. La charge de la plupart des tâches publiques passa alors à la commune politique ; la tradition de l'ancienne cité libre a cependant survécu dans la « commune bourgeoise », qui garde sous son autorité l'assistance à ses membres, l'entretien de la bibliothèque de la ville et celui des musées.

Malgré une situation peu favorable à l'écart des grandes voies naturelles de communication, Saint-Gall s'est développée jusqu'à devenir une florissante communauté urbaine ; elle le doit à l'esprit d'entreprise, à la largeur de vues de ses citoyens. Mais, si c'est l'esprit des négociants qui a duré des siècles imprimé sa marque à la ville, elle n'a jamais négligé pour autant la vie de l'esprit et le culte des arts. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales vient couronner la série de ses établissements d'instruction ; elle connaît une constante extension et contribue à animer de diverses manières la vie intellectuelle de la cité et du pays. Les sciences et les beaux-arts ont aussi leur part avec les bibliothèques et les musées, le théâtre et les concerts. De grandes expositions, des manifestations sportives, des fêtes populaires apportent, au cours des mois, d'autres diversions.

La ville conserve maints témoins de sa longue histoire, qui embellissent son image. La cathédrale est un chef-d'œuvre de l'époque baroque. La bibliothèque de l'abbaye, joyau du grand style rococo, abrite près de 100 000 volumes, parmi lesquels 2000 manuscrits ; nombre de ces derniers sont universellement connus. Au long des rues de la cité d'anciennes demeures bourgeoises, des fenêtres en saillie à la riche décoration attestent la prospérité d'époques enfuies. Saint-Gall est sise au cœur d'une région où abondent les beautés naturelles. Des hauteurs qui l'entourent, le regard embrasse

une large part des Préalpes, harmonieusement ordonnées des rives du lac de Constance jusqu'à la chaîne de l'Alpstein et s'élevant, au Säntis, jusqu'à 2500 m.

« Saint-Gall en images »,
publié par la librairie Fehr,
à Saint-Gall.

Saint-Gall et ses monuments

Saint-Gall est l'une des villes les plus pittoresques de la Suisse. Chef-lieu d'un important canton, centre économique et intellectuel de la Suisse orientale, métropole de l'industrie des textiles et de la broderie, c'est aussi, avec ses 76 000 habitants, l'une des plus actives du pays.

Saint-Gall s'allonge plaisamment dans l'étroite et haute vallée qui sépare le Rosenberg du Freudenberg. De riantes chaînes de collines, boisées en partie, encadrent la ville du nord au sud. Autour des murs de l'abbaye se presse la vieille cité marchande. Rues étroites et paisibles, façades aux solives apparentes, agrémentées d'oriels, boutiques sombres. La ville moderne s'étend à l'Est et à l'Ouest, avec ses belles avenues, ses parcs, ses monuments publics, ses maisons de commerce. Et, si loin qu'on aille, pas de cheminée d'usine : Saint-Gall est un comptoir, non une manufacture. De chaque côté de la ville, sur le flanc de longues collines, les villas montent à l'assaut de la verdure. Saint-Gall répond à l'insoluble question de l'humoriste qui demandait pourquoi diable l'on ne construit pas les villes à la campagne : ici, la campagne est toujours à quelques pas.

Les constructions récentes s'efforcent de répondre aux exigences du goût moderne ; elles offrent le spectacle le plus varié. Dans les quartiers de la vieille ville, d'autre part, on remarque maintes importantes maisons patriciennes du temps passé, dont la façade ou les fenêtres en saillie attirent l'attention par la richesse, la valeur artistique ou l'originalité de leurs décorations.

Saint-Gall est avant tout et de longue date une ville de commerce. Une grande partie de sa population s'adonne à l'industrie des broderies et à celle des textiles. Ensuite de l'avènement des habitudes sportives et des caprices de la mode féminine,

la broderie, qui était autrefois la plus importante des industries d'exportation du pays, a malheureusement perdu sa place prépondérante. Aussi, cherche-t-on d'une manière énergique à introduire de nouvelles industries. Saint-Gall est aussi une ville d'écoles par excellence ; ses établissements scolaires sont célèbres de longue date et leur importance augmente de jour en jour. Elle représente le noyau intellectuel de la Suisse du Nord-Est par ses écoles réputées, dont l'Université commerciale, par ses Musées et ses galeries de tableaux remarquables.

Faisons maintenant une promenade rapide à travers la ville. En quittant la gare,



La cathédrale de Saint-Gall

édifice remarquable dans un style néo-baroque, nous nous trouvons en face de l'Hôtel des Postes et Télégraphes dont la tour large et dominante représente un élément caractéristique des tendances de l'architecture allemande de l'époque. A gauche s'élève l'Hôtel-de-Ville. Le quartier de la gare est riche en belles constructions de maisons de banque et de commerce. En se dirigeant vers le centre de la ville, on remarque le Seidenhof, une des plus belles maisons privées de la ville qui contient le Musée des arts et métiers. Dans ses salles spacieuses et bien éclairées sont installées l'école de dessin industriel et professionnel, une belle bibliothèque et de riches collections se rapportant surtout à l'industrie des broderies.

Plus loin se trouve une place qui est ornée d'une fontaine monumentale, érigée à l'occasion de la construction d'une conduite d'eau pour la ville provenant du lac de Constance. D'après son donateur, on l'appelle la « Broder-Brunnen ». De là, on parvient en quelques minutes à la cathédrale (Stifikirche), le plus intéressant et le plus bel édifice de Saint-Gall. L'intérieur fait au visiteur une impression grandiose.

Le chœur, avec sa grille richement ornée et ses stalles en bois sculpté, les orgues, la chaire, les fresques et hauts-reliefs des voûtes et le trésor sont particulièrement remarquables. Dans les constructions contiguës de l'ancien monastère se trouve la célèbre bibliothèque du couvent qui possède un grand nombre de manuscrits précieux, datant de l'époque la plus glorieuse du monastère et une riche collection de monnaies ; la bibliothèque compte plus de 100 000 volumes, 1564 incunables et 1800 manuscrits.

En continuant la promenade dans l'intérieur de la ville par la rue du Marché, on passe près de l'église protestante de Saint-

Laurent. La Speisergasse et la Schmiedgasse qui partent de l'est à l'ouest de Saint-Laurent forment, avec leurs anciennes maisons, le noyau du vieux Saint-Gall. Au nord, la rue du Marché s'élargit bientôt pour former une place sur laquelle se dresse le monument de Vadian, le Zwingli saint-gallois. Plus loin se trouve le Théâtre, la Tonhalle (salle des concerts). Non loin, on peut visiter la nouvelle bibliothèque de la ville, riche de 85 000 volumes et de 500 manuscrits précieux, et le grand parc de la ville, dans lequel se trouvent l'ancien et le nouveau Musées avec de riches collections.

Les environs de Saint-Gall offrent un grand choix de promenades. Du Freudenberg, du Scheffelstein, la vue s'étend superbe sur la ville, le lac de Constance et la chaîne du Säntis. Sur la colline du Rosenberg se trouve le parc « Pierre et Paul », avec son jardin zoologique (cerfs, bouquetins, chevreuils, chamois, mouflons, marmottes, etc.) et une jolie vue sur le lac de Constance et les Alpes autrichiennes. Saint-Gall est également le point de départ pour d'intéressantes excursions dans le pays d'Appenzell et le Säntis que l'on peut atteindre par un téléphérique.

Saint-Gall, centre culturel du Bodan

Situé au cœur de l'Europe, le Bodan voit se mirer dans ses eaux les rives de trois pays. Mais chacun d'entre eux le considère à sa manière. Pour les Allemands, c'est leur lac du sud, car nulle part ailleurs que dans les vignes de Meersburg ou au milieu de la végétation luxuriante de l'île de Reichenau, ils ne se sentent aussi près du climat subtropical. Pour les Autrichiens, il représente la grande porte qui s'ouvre sur le monde occidental depuis qu'ils ont perdu leur accès à la Méditerranée. En revanche, les Suisses considèrent la région du Bodan un peu comme leur lointaine province, car presque tout au long de l'année, le regard n'aperçoit point ou qu'imparfaitement la rive opposée.

Ce qui, aujourd'hui, pourtant séparé par des frontières, vit harmonieusement sous forme de trois Etats différents, constituait au Moyen-Age le cœur de l'Empire germanique. Dans ces marches des cols alpestres rhétiques, survécut la culture chrétienne des Romains, vestige de la migration des peuples. Au VI^e siècle déjà, Constance était un siège épiscopal. Aussi lorsqu'au début du VII^e siècle, le moine irlandais Gall arriva à Arbon, après avoir fondé à Bregenz, avec son supérieur Colomban, le premier monastère en pays de langue allemande (d'où a retenti le son de la première cloche au nord des Alpes), il y trouva une communauté chrétienne.

De là, Gall se retira dans la vallée de la Steinach pour y vivre en ermite, sans se douter que son ermitage donnerait un jour naissance à la plus grande ville de la région du Bodan, d'ailleurs appelée Saint-Gall en son honneur. Cette cité est assurément une fille du couvent bâti sur la tombe du Saint qui adopta la règle des Bénédictins sous la houlette de l'abbé Otmar, au milieu du VIII^e siècle. Les relations harmonieuses entre la vie active et spirituelle favorisèrent l'épanouissement d'une imposante culture monastique. Grâce au poète latin Notker et à l'artiste Tuotilo, au chroniqueur Ekkehard et à son école, le chapitre de Saint-Gall devint un des trois hauts-lieux de la culture occidentale. L'esprit celtique, le romain et le germain se fécondaient mutuellement. Aujourd'hui encore, on peut admirer dans la bibliothèque du chapitre, l'une des plus belles salles rococo de Suisse, non seulement de magnifiques trésors de l'art graphique du Moyen-Age, mais aussi des textes en vieux haut allemand, tel que l'ouvrage le plus ancien en langue allemande p. ex., et les plus beaux manuscrits de la chanson en moyen haut allemand des « Nibelungen ».

Malheureusement, le second célèbre chapitre de la région du Bodan n'offre plus ces témoins de la culture qu'étaient ces ouvrages littéraires, car les chefs-d'œuvre de l'Abbaye de Reichenau, fondée au début du VIII^e siècle sur la grande île du lac de Constance, sont conservés ailleurs. Le trésor de la cathédrale comprend en revanche encore de précieuses châsses. Les églises romanes ont un aspect si massif qu'elles évoquent le souvenir de forteresses. On peut aisément concevoir qu'elles furent parfaitement en état, il y a mille ans, de résister aux assauts des peuples pillards.

A la fin du Moyen-Age, le centre de la culture se déplaça du monastère vers le château fort. Celui de Meersburg est la plus ancienne des forteresses allemandes et, loin à la ronde, l'une des mieux conservées. Les Guelfes possédaient le magnifique château de Ravensburg. Plus tard, les Hohenstaufen (Maison de Souabe), leurs vainqueurs, devinrent la dynastie la plus puissante des bords du lac. Deux de ses derniers représentants, l'empereur Frédéric II, très progressiste, et Conradin, son malheureux petit-fils, furent des troubadours. Le chansonnier autographe manessien, qui semble avoir été écrit dans les environs du Bodan, montre combien nombreux furent les chanteurs autour du lac. Pourtant, le succès n'a pas souri à tous, à Hugo de Montfort, par exemple. A Hohenems dans le Vorarlberg, le chevalier Rodolphe entreprit même la rédaction en vers d'une chronique mondiale très détaillée. Bien qu'il eût écrit 38 000 vers, sa narration n'alla pas au-delà du temps du roi Salomon. Cette chronique conservée à la bibliothèque municipale Vadiana de Saint-Gall reste néanmoins un témoin inestimable de la chevalerie au XIII^e siècle, car ses images représentent les contemporains du peintre en armures et costumes d'époque.

Lorsque les jours de la culture au temps des chevaliers furent comptés, la Bourgeoisie reprit la conduite spirituelle des villes qui commençaient à s'épanouir. Avec la création des corps de métiers, dans laquelle Ueberlingen fit œuvre de pionnier avec sa constitution de 1308, l'artisan ayant pris conscience de lui-même se fraya un chemin vers l'Hôtel-de-Ville. Ceux de Lindau, d'Ueberlingen et de Stein s/Rhin restent des témoins vivants du désir des bourgeois de donner au siège de leur gouvernement un aspect imposant. Les Schaffhousois et les Saint-Gallois décoraient volontiers leurs habitations de belles ménianes. Dès 1335, le bourgeois Christian Kuchmeister, de Saint-Gall, rédigea sa chronique en un allemand savoureux ; à la même époque, à Constance, le mystique Suso prouva qu'on pouvait exprimer sa foi d'une manière tout

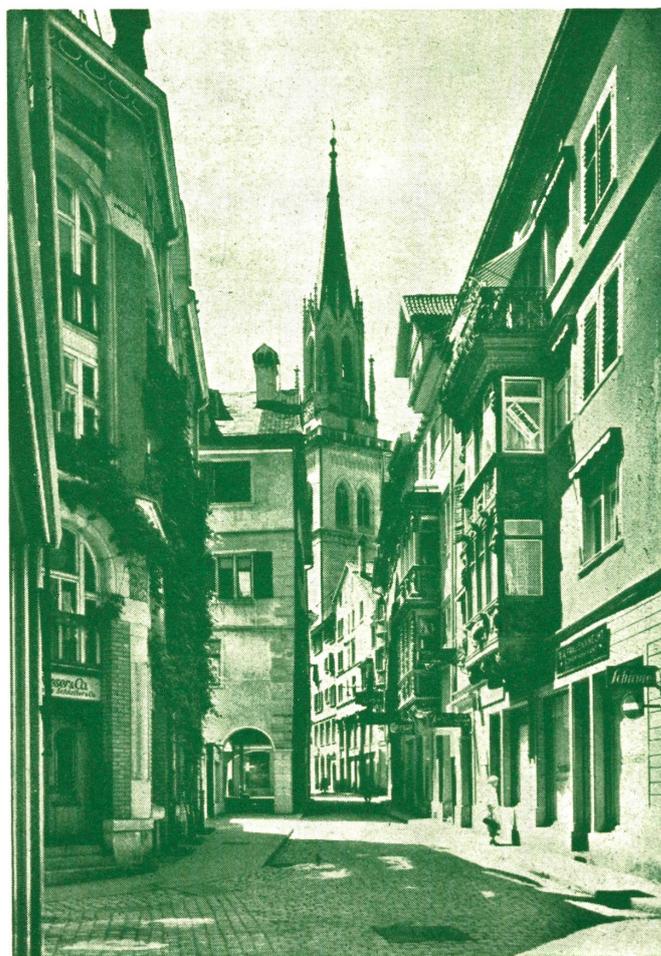
aussi émouvante en langue alémanne qu'en latin ecclésiastique. Les religieuses de Diesenhofen prenaient soin d'un magnifique Graduel, joyau de l'art religieux de la fin du Moyen-Age.

Ces fleurs tardives n'arrivaient cependant pas à dissimuler le malaise qui couvait au sein de la vie religieuse du clergé en général. Les luttes entre l'empereur et le pape qui contribuèrent grandement à la sécularisation de l'église et les dissensions lors des élections papales ébranlèrent sérieusement la considération à l'égard du clergé. Le Concile de Constance réussit toutefois à écarter momentanément les méfaits du chisme. Ce Concile, qui siégea de 1414 à 1418, fut certainement l'assemblée la plus brillante qui se soit jamais réunie sur les rives du Bodan. Selon la chronique de Klingerberg, y participèrent 73 archevêques, 378 évêques, les représentants de 39 universités, plus de 2000 ecclésiastiques et de nombreux dignitaires séculiers avec leur suite. On entendit parler 27 langues et les productions de 500 musiciens (tambours, clairons, violonistes, chanteurs, etc.). La ville tout entière s'occupa de ses hôtes étrangers avec une telle ardeur qu'elle en

négligea l'industrie de la toile, dont on avait trouvé les premières traces en 1300 déjà dans les célèbres fresques tissées découvertes dans la maison à l'enseigne de la Quenouille. Saint-Gall détrôna la ville du Rhin. Ses textiles furent recherchés et renommés de l'Espagne à la Pologne, d'abord la toile, puis le coton et finalement la broderie qui a également conquis le marché d'outre-mer.

A la fin du Moyen-Age, la paysannerie releva la tête en deux endroits proches des rives du lac. Probablement en 1378 déjà, mais avec certitude depuis les guerres d'affranchissement, au début du XV^e siècle, les Appenzellois se réunissaient, comme ils le font aujourd'hui encore, en « Landsgemeinde », l'épée au côté. Les habitants des hauteurs du Vorarlberg, du Walsertal et des profondeurs de la forêt de Bregenz, originaires du Haut-Valais, s'administraient eux-mêmes de façon fort remarquable. Mais alors que la démocratie s'implantait bientôt du côté helvétique, le féodalisme et la monarchie l'emportaient à droite du Rhin et au nord du Bodan.

A la réformation, la majeure partie de la Suisse alémanique embrassa la nouvelle



Dans la vieille ville de Saint-Gall

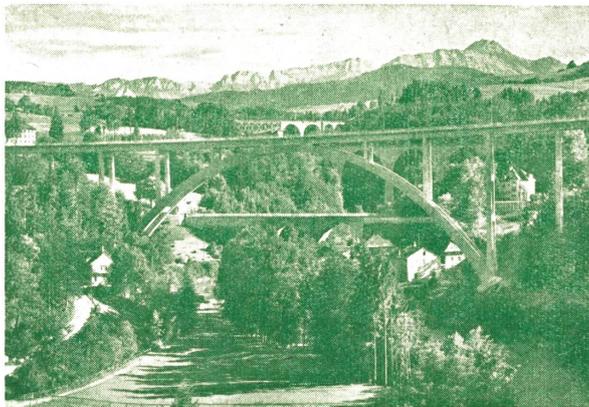
foi, telle que la prêchait Ulrich Zwingli. Son ami Vadian, humaniste célèbre, introduisit aussi la réformation à Saint-Gall. Mais la tentative d'enlever le couvent de Sant-Gall à la ville échoua au début de la contre-réformation. Pourtant en 1805, avant que l'illustre chapitre ne tombât vic-

Le canton de Saint-Gall surtout eut un destin très mouvementé et un climat politique des plus excitants. Ce fut lui qui, en 1847, décida, en tant que 12^e canton ayant approuvé l'innovation, du passage de la Suisse d'une Confédération d'Etats à un Etat confédéré. Parmi ses mérites,

bien au-delà des frontières pour ses saillies audacieuses et gaies, suivant qu'il flaire ou évalue une nouvelle inexacte ou comique. On n'oubliera jamais de part et d'autre son attitude courageuse durant le règne du « Troisième Reich ».

Du temps de Hitler, on trouva le Bodan plus large et le Rhin plus profond. L'Etat totalitaire, la grandiloquence du « Führer » et l'attitude profondément inhumaine du national-socialisme répugnaient à l'esprit fédéraliste du Suisse. Nos communes non contaminées par cette triste réalité s'avèrent aussi des bastions de la résistance. Une partie considérable de la culture suisse, en Suisse orientale surtout, a son propre caractère rural. Que notre paysannerie garde du caractère ! Sans que cela dégénère pour autant en esprit de clocher, car ce ne peut être que le fruit d'une conception saine que l'Etat et la grosse industrie ne doivent pas s'occuper de ce que l'homme du terroir accomplit souvent mieux et généralement à meilleur compte.

Aujourd'hui, on est heureux de pouvoir revivre en termes de bon voisinage autour du Bodan. Il y a tant de problèmes, tels que la protection des eaux et la navigation, qui ne peuvent être résolus qu'en commun, tout comme la correction du Rhin autrefois. Le commerce rapproche à nouveau les riverains. On visite les foires de Friedrichshafen, de Dornbirn et l'OLMA à Saint-Gall. La vie intellectuelle a, elle aussi, ouvert les portes. Des Prix Nobel se re-



Les ponts de la Sitter, à l'entrée de Saint-Gall

time quand même du renversement historique de la Révolution française et de ses conséquences, le siège du prince-abbé vécut encore la construction de l'édifice en style baroque.

Parmi ceux qui, en 1760, œuvrèrent à la réalisation de la collégiale à deux tours, Peter Thumb fut certainement le maître d'état le plus capable. Il appartenait à la célèbre école d'architecture de Bregenzwald, d'où étaient issus des centaines d'architectes et d'artisans. Les Grubenmann de Teufen qui fournirent en trois générations huit spécialistes de la construction des églises et des ponts peuvent lui être comparés jusqu'à un certain point.

Au début du XIX^e siècle, la structure des Etats entourant le Bodan changea de physionomie. Du temps de Napoléon, le Wurtemberg acquit le rang de monarchie et Baden celui de Grand-Duché. Mais leur population se distingua malgré tout par ses tendances démocratiques, tout comme les habitants du Vorarlberg qui, bien que dépendant de l'empire des Habsbourg, aspiraient si ardemment à se gouverner eux-mêmes, qu'on appela railleusement leur pays le 23^e canton. L'annexion à la Suisse que le Vorarlberg désirait après la première guerre mondiale à la majorité des 4/5 ne fut approuvée ni par la capitale Vienne, ni par la conférence de la paix de St-Germain. La proximité de la Suisse avec ses institutions politiques démocratiques et républicaines exerçait indubitablement son influence sur ses voisins, surtout à partir de 1803, lorsque Thurgoviens et Saint-Gallois constituèrent des cantons confédérés de plein droit.

nous relèverons en particulier la liberté de la presse qui permet au peuple une participation active aux affaires de l'Etat. A la fin du siècle dernier, Saint-Gall était la seule ville au monde où paraissaient trois quotidiens à raison de deux éditions par jour. Actuellement, il en reste encore deux. Rorschach, qui vit en 1597 la parution du premier journal de l'Occident (l'Annus Christi de 1597), donne actuellement asile au « Nebelspalter », journal satirique connu

Convocation

à la 21^e assemblée générale ordinaire de la *Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel*, le vendredi 21 juin 1963, à 17 h. 30 précises, à la grande salle de la Tonhalle (Museumstrasse), à Saint-Gall

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le président du Conseil d'administration.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1962 et présentation des comptes annuels.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Elections statutaires :
 - a) du Conseil d'administration et de son président
 - b) de l'organe de contrôle.
7. Revision de l'art. 21, al. 2, des statuts.
8. Divers.

Saint-Gall, le 13 mai 1963.

Pour le Conseil d'administration :
Le président : G. Eugster.

Le Conseil d'administration propose la nouvelle teneur suivante de l'al. 2 de l'art. 21 des statuts :

- Le montant maximum des cautionnements qui peuvent être accordés est limité à
- a) fr. 15 000.— lorsqu'il n'y a pas de garanties hypothécaires complémentaires ;
 - b) fr. 50 000.— lorsque des sûretés complémentaires sont données sous forme de gage immobilier.

trouvent chaque année à Lindau. Le festival de Bregenz réunit les personnalités et admirateurs de différentes nationalités. Le théâtre municipal de Constance a, de tous temps, eu ses visiteurs suisses ; alors que le nouveau théâtre de Saint-Gall, dont la construction doit commencer prochainement, pourra certainement saluer de nombreux hôtes étrangers. Ces temps-ci, Saint-Gall se prépare fièvreusement à l'inauguration de sa nouvelle université, incomparablement située sur les hauteurs du Rosenberg et d'où les mille étudiants qui la fréquentent, originaires des pays les plus divers, se complaisent à laisser errer, durant les pauses, leurs regards au lointain, bien au-delà du lac. Heureux présages...!

Georges Thürier.

L'agriculture dans le canton de Saint-Gall

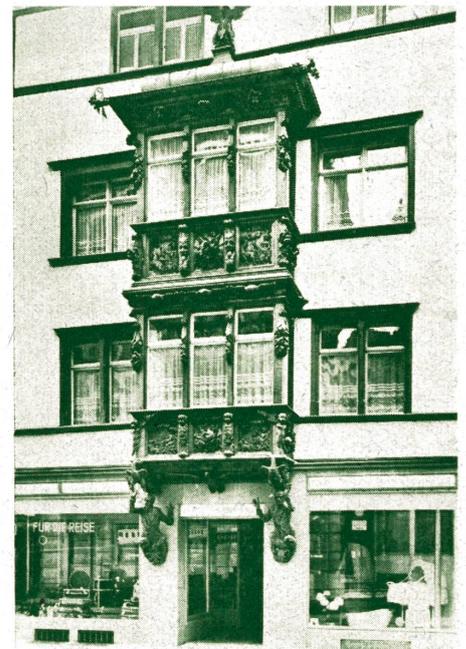
Telles qu'elles se présentent dans leur variété à l'observateur attentif, les conditions politiques, culturelles et sociales qui caractérisent le canton de Saint-Gall, situé à la frontière orientale du pays, reflètent également l'image de la diversité des exploitations agricoles. Dans le choix de l'utilisation du sol, le paysan est fortement tributaire des conditions naturelles, plus particulièrement de la situation topographique et du climat. Dans le canton de Saint-Gall, la superficie moyenne des domaines est de 5,5 hectares, bien qu'il ne soit pas rare de rencontrer, dans la vallée du Rhin notamment, des exploitations comprenant à peine 2 hectares. La garde de bétail varie, elle aussi, entre 5 et 20 pièces, selon les régions; elle est en moyenne de 8 à 10 vaches environ. De la superficie totale du canton, soit 200 000 hectares à peu près, la forêt et les Alpes en occupent chacune le quart.

Le canton de Saint-Gall se caractérise par des précipitations relativement abondantes et par des sols de consistance moyenne à lourde. La végétation herbeuse naturelle, ainsi que les grandes quantités de pluie créent les conditions idéales à l'épanouissement d'une importante économie laitière, auquel contribue également l'élevage rationalisé d'une race brune particulièrement productive. Ces facteurs rendent plus ardu le travail de la terre, mais favorisent l'économie fourragère proprement dite. Par ailleurs, les différences d'altitude, qui varient entre 400 mètres à peine sur les rives du Bodan et plus de 1500 mètres sur les pâturages de la partie sud du canton, se manifestent aussi dans les divers modes d'exploitation.

C'est ainsi que les paysans des districts de Werdenberg, de Sargans et du Toggenburg supérieur sont traditionnellement spécialisés dans l'élevage de la race brune et, à l'échelon de la petite exploitation, dans celui des porcs, des chèvres et des moutons. Dans la vallée du Rhin saint-gallois, jadis éprouvée périodiquement par des inondations de triste mémoire, les grands projets d'améliorations qui furent réalisés sur une superficie de 6400 hectares permirent l'installation de nombreuses colonies. Parmi les innombrables petites exploitations paysannes du Rhin inférieur, les cultures maraîchères et du maïs et tout spécialement des petits pois destinés à la conserve viennent en tête avec le travail en fabrique ou à domicile pour le compte de l'industrie de la broderie. Grâce aux améliorations foncières, ainsi qu'aux remaniements parcellaires effectués à l'époque, l'accroissement de la productivité s'est concrétisé plus particulièrement par une augmentation massive des livraisons de lait, si bien que plusieurs laiteries qui desservent cette partie du canton enregistrent une réception annuelle de plus d'un million de kilos. Certaines régions favorisées par le climat, notamment celles des rives du lac de Constance ou de la Linth s'adonnent à une arboriculture des plus prospères, alors que dans les contrées ensoleillées de la vallée du Rhin, du Werdenberg et de Sargans, la culture de la vigne y fait l'objet de soins attentifs, mais aux résultats inégaux. La sylviculture et l'économie alpestre sont, elles aussi, largement soutenues et encouragées par les autorités. De bonne heure déjà, on a reconnu la nécessité d'assurer une solide formation professionnelle à l'agriculteur sans négliger pour autant une instruction générale qui s'avère de plus en plus indispensable même pour un paysan.

Les écoles d'agriculture de Flawil et de Custerhof-Rheineck, dirigées avec compétence et disposant d'installations les plus modernes, ainsi que celle de Flums dans l'Oberland, permettent à la nouvelle génération paysanne d'acquérir les connaissances diverses et indispensables, complétées encore par un stage obligatoire à l'école de spécialisation agricole. Toute une série d'organisations agricoles d'entraide dans tous les secteurs de la production et du marché et de mesures propres à améliorer la qualité et la vente rendent d'éminents services à l'agriculture.

Comme relevé précédemment, les conditions naturelles, tant du climat que du sol, qui caractérisent la Suisse orientale et plus particulièrement le canton de Saint-Gall, favorisent l'économie laitière. D'après la statistique suisse, la région saint-galloise



Encorbellement à la Schmiedgasse

du « Fürstenland » enregistre la production la plus élevée par m² de surface cultivée. La première fromagerie de la Suisse orientale spécialisée dans la fabrication de l'« Emmentaler » fut érigée en 1845 à Oberdorf près de Gossau, la métropole du « Fürstenland ». Les livres d'histoire relatent cependant qu'en 1360 déjà, il était question d'une redevance au Couvent de Saint-Gall sous forme de 200 pièces de fromage. Actuellement, plus de 200 laiteries et fromageries généralement très bien installées transforment en produits laitiers de première qualité un afflux quotidien de lait dépassant 500 000 litres en provenance des étables saint-galloises. Outre le roi des fromages, l'« Emmentaler », il convient de citer en bonne position les variétés spécifiquement de la région, telles que le « Tilsiter » et l'« Appenzeller ».

Une place importante est également réservée à la fabrication du beurre. Gossau encore dispose d'une centrale des plus modernes, connue bien au-delà de nos frontières. Elle peut y travailler jusqu'à 50 000 litres de crème par jour. Grâce à elle, les livraisons de crème des centrales de lait de montagne ont permis d'aider efficacement les petites exploitations et les paysans de montagne.

Le fait que la Suisse orientale, le canton de Saint-Gall en particulier, passe pour le réservoir laitier de notre pays trouve sa justification dans les livraisons complémentaires quotidiennes de plusieurs milliers de litres de lait que l'Union laitière de Saint-Gall effectue chaque année, surtout en automne et durant les mois d'hiver, en direction de Bâle et Genève. La production et le traitement de lait de qua-

lité fait l'objet de soins particuliers de la part de la Centrale de l'économie laitière de Flawil qui dispose à cet effet d'un laboratoire ultra-moderne et de quelques inspecteurs de fromagerie spécialisés.

Alors que, pendant les dernières années de guerre, la paysannerie s'efforçait d'assurer l'alimentation du peuple suisse et de l'armée, l'idée de solidarité dans le destin du producteur et du consommateur, de la ville et de la campagne, trouva sa concrétisation dans l'organisation à Saint-Gall d'une exposition agricole bien modeste d'abord, mais qui, en signe de reconnaissance des autorités fédérales, devint l'actuelle Foire suisse de l'agriculture et de l'économie laitière, connue sous le nom d'« OLMA », au sein de laquelle la paysannerie occupe à juste titre la place d'honneur.

La structure de l'agriculture saint-galloise s'est considérablement modifiée au cours de ces dernières décennies. Le morcellement exagéré des domaines agricoles, dans la vallée du Rhin surtout, a été remplacé par de vastes surfaces cultivées, grâce à de gigantesques travaux d'améliorations foncières et de remaniement parcellaire entrepris avec courage et persévérance. Le cheval et la charrue ont été relevés par des machines à usages multiples qui facilitent le labeur du paysan. L'appareil à traire a remplacé le travail manuel. Mais dans un canton industriel comme celui de Saint-Gall aussi, la paysannerie constitue toujours la base de l'Etat et de l'économie. La maintenir et la développer encore ne peuvent être que dans l'intérêt bien compris de toute la population.

E. Baechtiger.

Les communes piliers de la démocratie directe

A l'exposition nationale suisse de 1939, la « haute route », décorée des couleurs de toutes les communes, offrait une image saisissante du fédéralisme helvétique. En la contemplant, le visiteur devait aussitôt se demander : que serait notre Patrie sans ses communes ? A cette question, une seule réponse possible : sans elles, la Suisse ne serait point, ou du moins pas ce qu'elle est. Il est vrai que la Constitution fédérale ne mentionne les communes que très rarement — peut-être dans les articles sur les droits civiques et politiques des citoyens — mais certainement assez peu souvent pour que les non-initiés acquièrent l'impression qu'elles ne revêtent qu'une importance très relative. En réalité, l'Etat suisse repose sur trois piliers, à savoir dans l'ordre la commune, le canton et la Confédération. Les communes indépendantes, liées

entre elles dans le cadre du canton, et la Confédération, qui unit les cantons, en constituent la base.

C'est une des particularités de la Suisse que chaque citoyen découvre la démocratie et l'Etat dans la commune d'abord. Cette structure de l'Etat au moyen de communes indépendantes est d'une portée politique considérable. L'autonomie communale donne à chaque citoyen la possibilité de participer directement à la vie publique. Ainsi se tisse, entre l'individu et l'Etat, un lien susceptible d'établir l'équilibre indispensable entre le pouvoir et la liberté. Il est vrai que, sur plans fédéral et cantonal, la participation directe du citoyen aux affaires publiques se situe dans un cadre très limité. Dans la commune, en revanche, à condition qu'elle ne soit pas trop grande, la collaboration du citoyen peut beaucoup mieux se manifester, car la vue d'ensemble y est meilleure ; chacun est au courant de la marche des affaires ou s'y intéresse à divers titres. C'est la raison pour laquelle la commune constitue l'élément fondamental de la démocratie directe. C'est également dans la commune qu'on dresse les barrières contre les abus aussi bien du pouvoir que de la liberté. Le désir inné de la liberté chez l'homme et sa solidarité envers le prochain s'affirment en premier lieu dans une communauté pas trop grande, harmonieusement développée et facile à suivre dans son évolution.

En incorporant des communes indépendantes dans une association plus importante, la plus grande puissance est donc de rigueur. Au sein d'une grande commune, les électeurs de la petite ne sont en effet plus des individus indépendants, mais au contraire, suivant les circonstances, plus que des numéros. Des associations de convenance intercommunales permettent souvent de résoudre des problèmes communs sans pour autant sacrifier l'indépendance du domaine public. Des considérations politiques à l'échelon national devront toujours avoir la priorité dans ces questions-là. Aucun pays au monde, sans doute, ne réunit, à l'instar de la Suisse, autant de contrastes sur un espace aussi limité en étant capable de les contrebalancer par une autorité supérieure démocratique. Rien ne peut bannir plus efficacement les dangers d'une synchronisation autoritaire, si ce n'est l'administration par les citoyens eux-mêmes de la chose publique dans la démocratie.

Il est significatif que d'après la jurisprudence suisse, le lien qui unit le citoyen à sa commune d'origine trouve sa justification dans le droit de bourgeoisie. Pour devenir citoyen suisse, il faut obtenir dans l'ordre

d'abord le droit de bourgeoisie communale, puis le droit de bourgeoisie cantonale. Dans plusieurs cantons, dont Saint-Gall, le premier échelon se trouve être la commune bourgeoise. Dans la Constitution saint-galloise, il est dit expressément que le droit de bourgeoisie est accordé en toute indépendance sur décision des bourgeois en faisant ressortir leur entière responsabilité quant au choix des personnes devant être munies des droits et devoirs d'un citoyen suisse.

Les 9/10 en tous cas des trois mille communes politiques de la Suisse et presque toutes les communes bourgeoises connaissent encore l'assemblée communale, l'organe compétent de la souveraineté locale. Ces assemblées peuvent être des modèles d'enseignement du sens des responsabilités. Pensons à la libre imposition, à la votation de crédits, etc., qui servent à la communauté, mais peuvent, suivant les circonstances, grever lourdement chacun en particulier. Le professeur Adolf Gasser, l'un des plus importants spécialistes des problèmes communaux, affirme avec raison que l'assemblée bourgeoise apporte quotidiennement un nouvel affermissement du sentiment populaire à l'égard de la liberté et du droit, un véritable sens de la communauté. Mais l'assemblée bourgeoise d'une commune constitue également un rempart contre l'anonymat croissant des campagnes politiques, car les inévitables discussions et les échanges d'opinions y ont lieu d'homme à homme. Mais, la plupart du temps, ces réunions sont empreintes d'une plus grande courtoisie que dans les campagnes de votation selon le système des urnes. Une décision de la commune bourgeoise sera donc généralement plus objective et plus conforme à la vérité qu'une résolution sortie des urnes.

Ces considérations fondamentales sont certainement valables pour la plupart des communes de notre pays. Elles s'appliquent aussi au canton de Saint-Gall qui, conformément à son règlement d'organisation, comprend 91 communes politiques et 128 communes bourgeoises. Ce dualisme communal remonte à la fin du 18^e siècle, lorsque les vieilles formes politiques se désagrégèrent peu à peu pour faire place aux municipalités auxquelles n'étaient dévolues primitivement que des fonctions de police. Les communes bourgeoises continuèrent à assumer les tâches principales. Leur importance resta de ce fait longtemps plus grande. Avec l'accroissement de la libéralité bourgeoise, le centre de gravité se déplaça toujours davantage en direction des communes politiques qui, peu à peu, se virent confier des tâches que remplissaient auparavant les communes bour-



La fontaine de Saint-Gall

geoises, telles l'instruction et l'assistance publiques. Il existe toutefois encore 8 communes bourgeoises, dans le canton de Saint-Gall, qui se consacrent elles-mêmes à l'assistance sociale de leurs administrés.

Cette évolution ne fut pas étrangère non plus au fait qu'aujourd'hui, un certain nombre de communes bourgeoises ne s'occupent plus que des naturalisations, leurs seule activité politique importante, et de la gérance de leur fortune qui permet peut-être l'octroi de privilèges spéciaux à leurs ressortissants. En revanche, il y a de nombreuses communes bourgeoises qui, actuellement encore, se vouent à de grandes tâches dans le domaine social et culturel surtout, mais aussi sur le plan forestier et agricole ou même de la construction routière. Les communes propriétaires de vastes terrains, de biens-fonds sur les alpages et dans la plaine revêtent souvent une grande importance pour les bourgeois ayant droit à la jouissance de terres agricoles. Partout où les autorités communales et la bourgeoisie font preuve d'une saine clairvoyance, naissent aussi des œuvres d'améliorations et de colonisations exemplaires. Tout comme dans le secteur privé, où l'esprit d'initiative et la perspicacité font souvent défaut, dans les communes aussi, l'une ou l'autre chose peut laisser à désirer. Seules la patience et des explications adéquates mèneront au but.

Il est faux de vouloir généraliser les mauvais exemples. La commune bourgeoise reste viable et susceptible d'être développée, notamment si l'intérêt porté à ses propres membres va autant que possible de pair avec l'intérêt général. Une meilleure

collaboration avec les communes politiques s'impose aussi dans la politique foncière surtout, car les communes bourgeoises comptent généralement parmi les propriétaires fonciers les plus importants, alors que les fonctions de la police de construction incombent aux communes politiques. Au lieu de travailler l'une à côté de l'autre ou même l'une contre l'autre, elles doivent agir l'une avec l'autre et même l'une pour l'autre ! Une coopération dans cet esprit évite la dispersion des forces, ainsi que des querelles inutiles, et ouvre de toutes nouvelles perspectives au sein d'une commune. Mais une collaboration de ce genre féconde aussi la vie économique et culturelle par le rayonnement de sa force communicative.

On constate sans cesse, dans le cas particulier aussi, qu'une institution n'est en elle-même ni bonne, ni mauvaise. Les meilleures lois ne sont d'aucune utilité s'il y manque la bonne intention. Cela dépend en définitive des hommes, auxquels incombe la responsabilité de juger, le cas échéant, de la manière dont ils serviront au mieux le bien commun. Nous pouvons donc affirmer que les communes — tant politiques que bourgeoises — seront prospères ou non suivant les personnalités qui les dirigent au sein des autorités et celles qu'elles désignent à la tête des bourgeoises.

Kurth Buchmann.

Un raiffeiseniste à la présidence du Grand Conseil valaisan

Au matin du 13 mai, le député et conseiller national René Jacquod, de Bramois, a été élu président du Grand Conseil valaisan.

Les assises annuelles de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

La commune de Riddes et la Caisse locale ont réservé un chaleureux accueil aux 270 délégués raiffeisenistes accourus, en ce matin du jeudi de Pâques, 18 avril, de tous les villages du Bas-Valais, pour tenir leur « landsgemeinde » annuelle, y entendre les mots d'ordre des responsables de la direction du mouvement, y débattre les problèmes qui les préoccupent, cela dans une ambiance de sincère fraternité qui témoigne de leur sens aigu du devoir à la tête d'institutions autonomes qui gèrent l'épargne populaire, fruit du travail de la terre.

Affichant une ponctualité exemplaire, les délégués prennent place dans la spa-

Le « Messenger Raiffeisen » et notre organisation tout entière félicitent chaleureusement d'avoir été porté à la plus haute magistrature de son canton celui qui milite avec tant de dévouement et de mérites au sein de notre mouvement, tant sur le plan local que cantonal et national. M. René Jacquod préside, en effet, le Conseil de surveillance de la Caisse de Bramois ; il fonctionne comme secrétaire du Comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand ; il est enfin membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse. En reconnaissance à sa compétence et aux services rendus, ne sera-t-il pas également le candidat officiel présenté par la direction centrale et le Conseil d'administration à la présidence du Conseil de surveillance de l'Union à l'occasion du Congrès Raiffeisen du 22 juin prochain à Saint-Gall, cela en remplacement de son collègue et ami, Sylvain Michel, de Courtedoux (Jura), brusquement décédé dans les circonstances tragiques que l'on sait ? Cette nomination corroborera harmonieusement celle que nous avons la joie d'annoncer.

L'honneur que le canton du Valais réserve à M. René Jacquod rejaillit sur tout le mouvement Raiffeisen suisse. Aussi, invitée à la manifestation organisée à Bramois par la commune et par le canton pour la réception du nouveau président du Grand Conseil, la Direction de l'Union a-t-elle tenu, par sa participation, à apporter au président Jacquod le message de félicitations des raiffeisenistes suisses et leurs vœux ardents pour le succès de son activité présidentielle au parlement cantonal valaisan. Que la Providence lui accorde son concours !

Fx

cieuse et moderne grande salle du cinéma « L'Abeille » et, quelques minutes après 9 heures, le président de la Fédération, M. Urbain Zufferey, de Chippis, ne peut cacher sa joie et sa fierté d'ouvrir cette 44^e assemblée devant un auditoire au grand complet qui saura, par sa dignité, marquer la solennité des débats et leur cachet démocratique. En termes choisis, le président de l'assemblée adresse de vibrants souhaits de bienvenue à toute l'assistance, aux orateurs du jour et aux invités, M. Marcel Gross, président et délégué officiel du Conseil d'Etat, M. Arnold Edelmann, docteur en droit, directeur de l'Union suisse de Saint-

Le seul moyen d'assurer l'avenir des Caisses de crédit mutuel est l'organisation grâce à laquelle ces coopératives locales ne demeurent plus isolées et ne sont plus assujetties aux événements accidentels et aux vicissitudes du temps, parce que cette organisation assure, pour ainsi dire à chacune d'elles, une administration continue qui sera transmise à la postérité la plus lointaine.

F.-G. RAIFFEISEN

Gall, accompagné du reviseur, M. Géo Froidevaux, M. l'abbé Crettol, recteur de Châteauneuf, des membres des autorités religieuses et civiles de Riddes, curé en tête, président de commune entouré de ses conseillers, dirigeants de la Caisse locale, représentants de la presse et même de la télévision. Les délégués de la Caisse tout récemment fondée de Savièse sont acclamés en tant que représentants de la 65^e Caisse fédérée.

Après la prière en commun pour appeler les bénédictions de la Providence sur l'assemblée, la parole est donnée au nouveau directeur de l'Union, M. A. Edelmann, qui prend pour la première fois et officiellement contact avec les raiffeisenistes du Valais romand. Vivement acclamé en guise de bienvenue, M. Edelmann apporte le message de la direction et des organes centraux avec le salut des 1090 Caisses affiliées. Il met l'accent sur l'efficacité d'une collaboration étroite entre les Caisses locales et leur fédération, d'une part, et leur Union nationale, d'autre part, pour créer une communauté de travail en vue de la réalisation de l'idéal commun. Mais l'orateur a soin de faire ressortir la pierre d'angle de l'édifice Raiffeisen, son idéologie toujours actuelle et vivante tendant au renforcement des collectivités villageoises, face à la rapide évolution des temps. Dans cet ordre d'idée, il se plaît à souligner l'œuvre du pionnier valaisan, le papa Puipe et annonce, aux acclamations de l'assemblée, qu'au prochain Congrès de Saint-Gall, le représentant du Bas-Valais au sein des organes centraux, M. René Jacquod, député et conseiller national, sera porté à la présidence du Conseil de surveillance de l'Union. Voilà qui honorera le Valais et tout particulièrement M. Jacquod qui, entre-temps, vient d'être appelé à la présidence du Grand Conseil. Bravo et chaudes félicitations !

Ce message a touché l'auditoire. Le président l'a bien compris qui lui donne la juste réponse en assurant la direction de l'Union centrale de l'indéfectible attachement des raiffeisenistes valaisans aux idéaux de solidarité communautaire, de manière à lui faciliter la tâche dans la conduite de l'œuvre vers de nouveaux succès.

Avant de passer à l'ordre du jour, l'assemblée reçoit les souhaits de bienvenue du président de la commune de Riddes, M. Monnet, et ceux, non moins cordiaux, du président de la Caisse locale, M. L. Rézert. Tous deux mettent en relief les bienfaits de la solidarité villageoise agissante sur le plan de l'épargne et du crédit.

Ayant ainsi dignement prélué, l'assemblée liquide rapidement les affaires administratives. L'appel des Caisses fait constater la présence de 267 délégués mandatés par 62 sections fédérées. Les Caisses de Salin, Venthône et Vernamiège n'ont pas répondu à la convocation. On complète le bureau de l'assemblée par la nomination de deux scrutateurs, M. le révérend abbé Allet, de Bagnes et M. Otto Claviens, de Miège. Le procès-verbal tenu avec la distinction que l'on sait par le secrétaire, M. René Jacquod, conseiller national à Bramois, déroule le film de la dernière assemblée de Fully. Et M. Victor Berrut, de Troistorrens, d'illustrer par des chiffres, la situation favorable de la Caisse du ménage interne de la Fédération, caisse qu'il gère avec un soin jaloux. Il obtient décharge de sa gestion sur proposition de la Caisse vérificatrice de Riddes. La Caisse organisatrice de la prochaine assemblée rapportera sur les comptes de l'exercice en cours. Tout allant pour le mieux, on continuera à percevoir la cotisation annuelle sur la même base que précédemment.

Dans un rapport magistral et consciencieux, M. Urbain Zufferey, président, fait le point de la situation à la suite des événements qui se déroulent avec une trop grande rapidité, mais dit sa confiance en nos hautes autorités qui sauront toujours trouver la solution adéquate aux problèmes de l'heure. Il rappelle l'honneur fait au Valais par la nomination du conseiller fédéral Roger Bonvin, ami des raiffeisenistes, et pour lequel il fait des vœux de pleine réussite dans l'exercice de ses hautes fonctions. Par sa visite à de nombreuses Caisses locales, le président est à même de proclamer sa satisfaction de la bonne tenue de leur ménage interne et de la dignité de leurs assemblées générales. On rend les locaux plus avenants ; on modernise le système comptable, dans le seul but

de servir toujours mieux la clientèle du village. En conclusion, l'orateur n'a garde d'omettre une pensée de reconnaissance envers les dirigeants responsables tant des Caisses locales, que du comité de la Fédération et de la direction centrale.

De ce rapport présidentiel, nous ne saurions manquer d'extraire les quelques chiffres qui doivent illustrer les résultats réjouissants enregistrés par ces instituts ruraux d'autofinancement dans le cadre de l'autonomie des communes. Les 64 Caisses fédérées — nombre porté à 65 par l'adhésion de la nouvelle Caisse de Savièse — groupent 8911 sociétaires, effectif en progression de 187 unités, et 21 357 déposants d'épargne (+ 707). Le volume d'épargne constitué atteint 68,9 millions de francs auxquels s'ajoutent les 19,4 millions de dépôts à vue. Le chiffre global des bilans de 108,6 millions marque l'augmentation record de 12,2 millions, soit le 12,6 % sur l'année précédente, pour un mouvement d'affaires de 194 millions. Compte tenu de l'ensemble des bénéfices de 293 589 fr., les réserves atteignent le montant respectable de 3,9 millions. Notons enfin qu'avec la Fédération sœur du Haut-Valais, le canton compte 128 Caisses groupant 15 580 sociétaires et présentant un chiffre global de bilan de 201,9 millions. On ne saurait plus concrètement faire ressortir les services éminents de la coopération rurale sur le plan de l'autofinancement.

Par la voix de son président, l'assemblée rend hommage aux dirigeants raiffeisenistes décédés et se recueille à leur mémoire puis pense aux militants présents qui sont sur la brèche depuis 25 ans, œuvrant avec un esprit d'abnégation au service du prochain. Ces méritants chevronnés se voient gratifiés du traditionnel portefeuille dédicacé, aux applaudissements des participants. Les fortes paroles de M. Zufferey ne font qu'ajouter à l'hommage public qu'ils ont bien mérité. Nous nous plaignons à en publier les noms.

Turin Noémi, Collombey
Bitz Onésime, Nax
Imsand Albert, Bramois
Uldry Louis, Vernayaz
Quaglia Marcel, Vouvry
Vuadens Maurice, Vouvry
Zufferey Lucien, Chippis
Sydoux Gustave, Les Evouettes
Derivaz Hermann, Saint-Gingolph.

L'ordre du jour appelle encore les élections statutaires pour la période 1963-1967. L'assemblée renouvelle *in globo* le mandat des membres du comité fédératif et réserve une acclamation toute spéciale à son président. Le comité est ainsi constitué :

Président : Urbain Zufferey, Chippis
 Vice-président : Louis Lonfat, Charrat
 Secrétaire : René Jacquod, Bramois
 Caissier : Victor Berrut, Troistorrens
 Membres : abbé Crettol, Châteauneuf
 Jean Beney, Ayent
 Paul Darbellay, Orsières.

Après avoir énoncé quelques commentaires sur le bilan de qualification des Caisses fédérées, s'arrêtant spécialement au problème des fonds propres face aux dispositions légales, le délégué de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux, expose un sujet bien d'actualité raiffeiseniste : « L'amortissement des dettes ». Cette discipline, d'ordre éducatif et moral autant que strictement économique, découle du principe naturel de la plus élémentaire logique. Les statuts prescrivent le devoir et le droit absolu du sociétaire-débiteur de se désendetter. Mesure de sécurité et de prévoyance, l'amortissement ne constitue pas autre chose que l'épargne du débiteur. Mais il y a aussi une technique de l'amortissement qui doit pousser au désendettement systématique. Le rapporteur développa ce problème du point de vue humain, faisant ressortir la saine politique de crédit pratiquée par les Caisses Raiffeisen, ces institutions d'utilité publique dont l'activité n'est régie que par la volonté de servir et de défendre les intérêts des classes rurales.

L'assemblée a la bonne fortune d'entendre encore une conférence de M. l'abbé Crettol, recteur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf-Sion, sur « L'intégration européenne ». Problème de l'heure s'il en est un, dont chacun parle beaucoup, mais que peu comprennent n'émettant que des idées confuses. A titre de comparaison, l'orateur donne l'exemple de la Suisse qui a procédé à son intégration en 1848, intégration autant politique qu'économique, parce que l'éparpillement des forces entre les 25 Etats souverains, isolés, qui la composent, mettait un frein à son développement et empêchait la défense des intérêts communs. L'Europe, berceau de la civilisation, en est au même stade, si elle veut éviter sa vassalisation à l'un des deux gigantesques blocs qui dominent le monde, les Etats-Unis et l'URSS. Elle doit être consciente du grand retard économique et technique à rattraper. Tout le problème se résume pour elle à cette question : est-elle encore capable de sauver l'avenir en sauvant le génie de sa race. Malgré le scepticisme du sourire supérieurement affiché par ceux qui ne veulent pas comprendre, malgré la vaste peur du sentiment de solidarité européenne, l'intégration de l'Europe est en route. La Suisse ne saurait échapper à ce problème crucial qu'il faut regarder bien en face.

Elle doit veiller à ce que l'intégration ne se réalise pas sans elle ou, plus encore, contre elle.

Pendant plus de trois heures d'horloge, l'auditoire s'est passionné à l'exposé des problèmes étudiés. Visiblement satisfait du travail fécond accompli, le président remercie les orateurs pour leur précieuse collaboration à l'information de l'assemblée et cette dernière pour son attention soutenue. Il ajoute quelques communiqués d'ordre pratique, prenant note tout d'abord que la Caisse de Vouvry, qui fête son jubilé d'argent, s'inscrit pour l'organisation de l'assemblée de 1964, ce que l'assemblée ratifie avec enthousiasme. Et pour répondre à l'invitation de la Caisse d'Isérables, le président annonce qu'en après-midi une course est prévue vers cet idyllique village haut perché au flanc de la montagne.

Le merci final du président donne libre cours aux délégués pour déguster les vins d'honneur généreusement offerts par la commune de Riddes. Et les langues se délient pendant qu'on déguste du vrai soleil en bouteille. On échange des francs propos et un véritable esprit de camaraderie se continuera pendant le repas en commun servi à la grande salle du collège.

A l'heure des toasts, sous le majorat de M. Louis Lonfat, de Charrat, l'assistance acclame le président du Conseil d'Etat, M. Marcel Gross, qui transmet le salut exceptionnellement cordial, les vœux, les remerciements et les encouragements du Gouvernement cantonal. Ce dernier est bien conscient des services efficaces rendus par les Caisses Raiffeisen autant sur le plan social que simplement économique et financier. M. Gross marque la réussite parfaite de l'organisation du mutualisme de crédit, activité qui s'intègre pratiquement à la vie du pays face à l'évolution rapide de son économie. C'est une victoire sur le plan de la matière comme sur le plan de l'esprit. Montrant la complexité du chemin du bonheur, l'orateur se plaît à magnifier l'œuvre humaine qui concourt à la progression des satisfactions intérieures et remercie ceux qui en sont les ouvriers.

Le soleil du midi avait chassé les grisailles du matin. Aussi est-ce sous un ciel radieux que les congressistes font le voyage

aérien vers Isérables, transportés par les cabines suspendues aux puissants fils d'acier. Pour beaucoup d'entre eux, c'est la découverte d'un gros village qu'on a maintes fois contemplé d'en bas, tout là-haut accroché au flanc du coteau et dont l'histoire et les coutumes sont largement contés, mais qu'on n'avait jamais visités. Le contact avec ce paradis des fleurs et de la culture fruitière et dont les habitants sont d'autant plus attachés à leur terre qu'elle leur impose un travail extraordinairement pénible, vous donne un sentiment de respect et d'admiration. Un petit tour au village fait ressortir l'esprit progressiste de ses habitants.

Par les organes de la Caisse Raiffeisen locale, ce village si sympathique a réservé un accueil chaleureux aux visiteurs. On a trinqué le verre de l'amitié ; on a échangé de bonnes paroles. Cette échappée vers les hauteurs fut la digne clôture à une journée des plus fécondes par ses enseignements et qui a mis l'accent sur le dynamisme du raiffeisenisme en terre valaisanne.

Fx

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 2 avril 1963

Réuni en séance ordinaire de printemps, sous la présidence de M. Gall Eugster, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Trois nouvelles Caisses fondées au cours du premier trimestre de cette année, soit :

Sornetan (Jura)
 Geuensee (Lucerne)
 Savièse (Valais)

sont admises au sein de l'Union. Ces fondations portent à 1090 le nombre des Caisses affiliées à l'Union suisse.

2. M. A. Edelmann, directeur de l'Office de revision, donne un aperçu circonstancié de la situation du mouvement Raiffeisen au terme de l'année écoulée. Le rapport présenté fait ressortir un bilan général de 2,4 milliards de francs, en augmentation de 241,1 millions de francs par rapport au dernier exercice. En 1962, 9 Caisses ont nouvellement franchi le cap des

Toutes les Caisses Raiffeisen poursuivent un unique et même but : améliorer les conditions d'existence économique et morale de la classe moyenne, protéger cette dernière, la renforcer, la défendre. Aussi est-il tout naturel que ces Caisses collaborent ensemble à la réalisation de cet objectif commun. Or, cela n'est possible que si elles s'unissent, si elles s'organisent en une fédération nationale.

Curé J.-E. TRABER

10 millions ; leur nombre s'élève désormais à 33. Le compte de profits et pertes indique un bénéfice net de 6,4 millions de francs. Les réserves atteignent 98 millions et les fonds propres des Caisses affiliées 111,5 millions. Pour tout autre détail concernant le mouvement financier de l'Union, on est prié de se reporter à l'abrégé du rapport de M. A. Edelmann, directeur, paru dans le présent numéro.

3. M. P. Schwager, directeur, commente le bilan de la Caisse centrale au 28 février 1963 qui s'élève à 535,7 millions de francs. L'augmentation durant les deux premiers mois de l'année est de l'ordre de 34 millions de francs. Les avoirs des Caisses affiliées se sont accrus de 32 millions, alors que le montant des crédits sollicités accuse une diminution de 6 millions.

Subséquent au rapport sur l'exercice écoulé, les membres du Conseil d'administration entendent encore un bref tour d'horizon sur la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux.

4. Des crédits pour une somme globale de 1,14 million de francs sont octroyés à 10 Caisses Raiffeisen. Une série d'emprunts d'une certaine importance sont en outre accordés. Le directeur Schwager renseigne encore sur l'état des crédits sollicités par les Caisses qui se meuvent d'ailleurs dans un cadre très modeste.

5. Etant donné que les chiffres du bilan de certaines Caisses ont en partie fortement augmenté, l'assemblée des délégués du prochain Congrès sera saisie d'une proposition de modification de l'art. 9, paragraphe 2, des statuts de l'Union, en vue de l'élévation de 50 à 150 du plafond des parts sociales à souscrire.

6. Les dispositions indispensables sont prises quant au déroulement du Congrès de cette année, les 22 et 23 juin, à Saint-Gall.

Importante révision du droit de superficie et du transfert des immeubles.

Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un projet de loi modifiant les dispositions du Code civil et du Code des

obligations sur le droit de superficie et le transfert des immeubles. Les modifications proposées ont été exposées à la presse.

Les constructions établies au-dessus d'un fonds ou unies avec lui d'une manière durable peuvent, selon les articles 675 et 779 du Code civil, avoir un propriétaire distinct, à la condition d'être inscrites comme servitudes (droit de superficie) au registre foncier. Cette réglementation légale a cet inconvénient que toutes les clauses du contrat de superficie qui imposent des obligations de faire n'ont effet qu'entre les parties contractantes et ne sont ainsi pas opposables à leur ayants cause. Rien d'étonnant, par conséquent à ce qu'en 1926 déjà le Conseil national ait adopté un postulat demandant de compléter les dispositions du Code civil sur le droit de superficie. Ce postulat fut classé dans l'idée que le Code civil ne pouvait pas être ainsi modifié incidemment. A la suite d'un postulat, le Conseil fédéral a chargé en 1955 le professeur Liver, de l'Université de Berne, d'établir un avant-projet avec exposé de motifs. Après avoir été discuté par une petite commission d'experts, cet avant-projet fut soumis aux cantons et aux associations intéressées et devint finalement le projet du Conseil fédéral du 9 avril 1963.

Pour 100 ans...

Le droit de superficie a, dans la pratique, une fonction tout autre que celle qui lui avait été attribuée par le législateur en 1907. Les modifications proposées prévoient entre autres les innovations suivantes :

Les nouveaux droits de superficie ne pourraient être constitués pour plus de cent ans. A l'échéance, les parties pourraient cependant les maintenir au-delà de cette durée. A l'expiration du droit de superficie, les constructions feraient retour au propriétaire du fonds moyennant une équitable indemnité qui garantirait aussi les créances hypothécaires du superficiaire. Des conventions dérivatoires pourraient être conclues. L'article 779 a prévoit que les effets et l'étendue du droit de superficie devraient être précisés dans le contrat, notamment en ce qui concerne la situation, la structure, le volume et la destination

des constructions, ainsi que l'utilisation des surfaces non bâties.

Ces précisions seraient, de par la loi, opposables aux ayants cause des parties. Le propriétaire du fonds pourrait demander à tout superficiaire actuel de garantir la rente du droit de superficie au moyen d'une hypothèque grevant pour trois annuités au maximum le droit de superficie immatriculé au registre foncier. En cas de réalisation forcée, cette hypothèque ne serait pas radiée.

Le propriétaire du fonds et le titulaire d'un droit de superficie distinct et permanent auraient un droit de préemption légal réciproque. Le retour anticipé des constructions au propriétaire du fonds ne serait possible que si le superficiaire viole gravement d'importantes obligations et contre paiement d'une indemnité équitable. Le retour s'opérerait par le transfert du droit de superficie au nom du propriétaire du fonds.

Lacunes comblées pour immeubles agricoles

La révision du droit de superficie donne l'occasion de combler en même temps d'autres lacunes de notre droit civil en matière de transfert des immeubles agricoles et non agricoles.

Selon l'article 617 du Code civil, lorsqu'un immeuble a été attribué, lors du partage, à un héritier à un prix inférieur à la valeur vénale et qu'il est vendu en tout ou partie dans les 15 ans, les co-héritiers ont, conformément à l'actuel article 619 du Code civil, droit de réclamer leur quote-part de gain, si ce droit a été annoncé au registre foncier lors du partage. Bien que l'application de l'article 619, 1er alinéa, du Code civil ne soit pas expressément limitée aux immeubles agricoles, la jurisprudence a établi que ce sont exclusivement ces immeubles que les co-héritiers sont tenus de laisser à l'héritier attributaire pour un prix inférieur à la valeur vénale.

La principale innovation consiste dans le fait que le gain ne représenterait plus seulement la différence entre la valeur vénale et le prix d'attribution. La plus-value résultant des dépenses faites par l'héritier attributaire lui resterait acquise. En outre, un pour cent de gain serait déduit de la quote-part des cohéritiers pour chaque année pendant laquelle l'immeuble aurait appartenu à l'héritier attributaire.

Réserve importante

Chaque intéressé peut requérir l'annotation au registre foncier du droit de participer au gain, même si ce droit se fonde sur un contrat. Sont assimilés à l'aliénation de l'immeuble en tout ou partie les actes juridiques par lesquels l'héritier dis-

L'existence d'une fédération pourvue d'un office central est indispensable pour garantir un développement méthodique et sûr des Caisses locales. Il faut également que ces dernières soient révisées périodiquement par une autorité indépendante qui procédera, à cette occasion, non seulement à une expertise du point de vue de la simple gestion technique des affaires, mais encore du point de vue de l'application des principes éthiques et éducatifs qui sont à leur base. Les révisions devront promouvoir l'esprit de Raiffeisen.

Curé J.-E. TRABER

pose de la totalité ou partie de la valeur de l'immeuble, tels que les actes constitutifs d'un droit de superficie ou d'extraction de parties intégrantes du sol.

Par un article 218 ter, les dispositions du Code civil sur les parts des cohéritiers au gain s'appliquent par analogie à l'aliénation d'un immeuble agricole ou autre à une descendance ou à la revente de l'immeuble par ce descendant.

Depuis que l'article 218 du Code des obligations a interdit d'aliéner les immeubles agricoles en entier ou par parcelle pendant 10 ans à compter de leur acquisition, la spéculation s'est portée surtout sur les terrains à bâtir.

Pour les immeubles acquis avant l'entrée en vigueur de la présente loi, le droit des co-héritiers et des descendants à une part du gain est régi par les nouvelles dispositions s'il est annoté au registre foncier et si le délai de 15 ans prévu par l'ancienne loi n'est pas encore échu.

Pas de revente avant 3 ans

Les dispositions relatives au délai d'interdiction de revente de 3 ans sont aussi applicables aux immeubles acquis dans les 3 ans qui ont précédé l'entrée en vigueur de la présente loi. La loi s'applique aussi aux immeubles dont la propriété a été acquise par le descendant dans les 25 ans qui ont précédé l'entrée en vigueur de la présente loi.

In memoriam

† Henri JORAND

ancien caissier
Bottens (Vaud)

Dimanche 21 octobre 1962, une foule recueillie rendait les derniers hommages à M. Henri Jorand.

En 1930, lors de la fondation de notre Caisse, il était nommé caissier, charge qu'il assumait avec compétence durant 31 années. Payant de sa personne, il n'hésitait pas à se déplacer pour aider un caissier débutant, pour donner des conseils lors d'une fondation nouvelle. Il n'était jamais avare de son temps pour personne et en particulier pour la cause raiffeiseniste.

Instituteur émérite, vice-président du Conseil de paroisse, directeur de la Chorale et organisateur, secrétaire du Conseil général, agent des retraites populaires, le défunt tenait une grande place dans la vie villageoise. Il y faisait figure de sage, de conseiller sûr dont on allait prendre l'avis pondéré et mesuré. Bonté, sens humain des êtres et des choses, étaient les particularités de son caractère.

Les funérailles d'Henri Jorand, célébrées en l'église de Bottens, furent un témoignage

émouvant et grandiose de l'activité bien-faisante de ce citoyen au cœur généreux et intègre.

Henri Jorand le méritait, lui qui a donné le meilleur de lui-même pour le bien spi-

rituel et matériel de son prochain. Son œuvre féconde durera longtemps et le souvenir de cet ami restera profondément gravé dans nos cœurs.

E. G.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales ordinaires

Porrentruy (Jura)

Vendredi soir 29 mars, la Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée annuelle à l'Auberge d'Ajoie, en présence de quelque 80 sociétaires.

À l'ouverture de la séance, l'assemblée s'est recueillie en mémoire des membres décédés, et notamment en hommage à M. S. Michel, de Courtedoux, président du Conseil de surveillance de l'Union suisse à Saint-Gall et, jusqu'à sa mort tragique, pionnier du mouvement raiffeiseniste dans le Jura.

Puis après la lecture du procès-verbal rédigé avec soin et précision par M. A. Riba, le président du Comité de direction, M. M. Schlachter, présenta un rapport fouillé, plein de considérations intéressantes et personnelles sur la situation économique en Suisse, sur le marché de l'argent et, en particulier, sur le développement remarquable de la Caisse Raiffeisen de Porrentruy qui joue sur la place le rôle d'un établissement de crédit foncier. Le président remercia ses collaborateurs des comités et adressa de chaleureuses félicitations à M. J. Ruedin pour le résultat du 37^e exercice et surtout pour le dévouement que ce caissier modèle apporte à l'exercice de sa fonction.

À son tour, M. J. Ruedin, gérant, expliqua et commenta les comptes et bilan desquels il découle que la Caisse bruntrutaine a enregistré en 1962 un mouvement d'affaires de 7¼ millions, preuve évidente qu'elle jouit d'une faveur particulière auprès de la population. Le bilan actuel se monte à fr. 3 537 926.85, en augmentation de plus de 10% sur celui de l'année précédente; l'exercice de 1962 a laissé un bénéfice de 14 384 fr. 15, versé au fonds de réserve. La caisse d'épargne compte 461 carnets avec fr. 2 160 000.— de dépôt et les obligations atteignent le chiffre de fr. 1 100 000.—. Jusqu'à fin 1962, la Caisse a accordé 96 prêts hypothécaires d'un total de fr. 2 607 000.— et 56 prêts à terme gagés pour fr. 141 000.—, ainsi que des prêts à des corporations bruntrutaines de droit public pour 151 000 francs. La société compte 259 membres qui proviennent de tous les milieux de la ville. Elle est l'image parfaite d'une institution qui pratique la mutualité dans le domaine financier. Sur proposition du Conseil de surveillance, comptes et bilan 1962 ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée qui a tenu à adresser de vifs remerciements, combien mérités d'ailleurs, au gérant.

Au nom des organes dirigeants et des sociétaires, M. G. Cramatte exprima ses sentiments de gratitude à M. M. Schlachter, président démissionnaire du Comité de direction, qui accomplit avec désintéressement et compétence, pendant près de trente ans, dont dix de présidence, une activité à la direction de la Caisse. Il lui remit un cadeau en hommage sincère de reconnaissance et d'amitié.

En raison de ce départ regretté, quelques modifications furent apportées dans la composition des organes dirigeants. À l'unanimité, l'assemblée appela à la présidence du Comité de direction M. G. Cramatte, maître d'application. Voilà un excellent choix si l'on considère que M. Cramatte s'intéresse au mouvement depuis plusieurs années et qu'il est au courant des affaires de par son ancienne fonction de caissier à Saint-Ursanne. L'assemblée nomma ensuite M. A. Guenat, employé à l'Office des poursuites, en qualité de président du Conseil de surveillance. Comme par le passé, les destinées de la Caisse Raiffeisen locale sont en bonnes mains. De plus, M. P. Terrier-Wicky fut élu nouveau membre du Conseil de surveillance et M. A. Riba, commerçant et P. Riche, retraité CFF, réélus pour une nouvelle période.

Après ces affaires administratives, l'assemblée entendit une intéressante causerie donnée par M. G. Froidevaux, fondé de pouvoir à l'Union à Saint-Gall. Rappelant tout d'abord son attachement au Jura et à Porrentruy, M. Froidevaux apporta le salut de la Direction de l'Union à la Caisse bruntrutaine puis il loua le développement surprenant de la Caisse locale dont le mouvement des affaires fut plus important en 1962 que durant les 25 premières années d'existence de cette institution coopérative. Le conférencier parla ensuite, avec une grande compétence, de l'amortissement des dettes et analysa, dans une langue châtiée et avec une profonde perspicacité, tous les aspects de ce sujet qui, d'ailleurs, est un des principes sociaux mis en pratique par toutes les Caisses de crédit mutuel rattachées à l'Union suisse.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale clôtura cette assemblée que les participants suivirent avec une grande attention tout au long de son déroulement.

C.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel des Ponts-de-Martel a tenu sa 26^e assemblée générale à la grande

Le Raiffeisenisme suisse possède certainement la structure la plus démocratique et la plus fédéraliste qui puisse être conçue chez nous dans le domaine de l'épargne et du crédit. Dans tous ses éléments, et à tous les échelons, il met en œuvre les principes d'autonomie responsable et de discipline librement consentie. La Caisse locale n'y est pas la dernière subdivision d'un organisme centralisé comme l'est souvent la succursale ou l'agence dans les autres instituts bancaires. Si elle élève au-dessus d'elle des échelons supérieurs (fédérations cantonales, union nationale), c'est pour elle qu'ils fonctionnent et sous son contrôle, comme elle fonctionne pour ses membres et sous leur contrôle.

Dir. J. HEUBERGER

salle de l'Hôtel du Cerf sous la présidence de M. J. Zmoos, président du Comité de direction.

Dans son discours d'ouverture, le président souhaite la bienvenue en remerciant la nombreuse assistance. Il salue spécialement les 8 nouveaux membres de différentes classes d'âge et de profession et leur souhaite du succès dans la société.

MM. Ed. Burri et Cl. Finger sont appelés à fonctionner comme scrutateurs.

Ensuite, M. Sam. Randin, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée générale et de la fête jubilaire du premier quart de siècle d'existence de notre Caisse.

Dans le rapport présidentiel, M. Zmoos parle de la situation économique, de la haute conjoncture et ses répercussions, du déséquilibre de la balance commerciale avec l'extérieur, du manque de main-d'œuvre, du marché de l'argent et des capitaux, et s'arrête spécialement sur l'année agricole de la région et sur l'activité de la Caisse et du Comité de direction, des taux d'intérêt, des délégations, etc.

Il nous parle du progrès du dernier exercice de la Caisse en nous indiquant quelques chiffres. Avec 2763 opérations, le roulement a dépassé le seuil du 7^e million en augmentant de fr. 800 000.—. Le bilan s'est élargi d'un demi-million pour se fixer près de 5 millions. Le bénéfice net atteint 17 538 francs, qui sont versés au fonds de réserves porté lui-même à fr. 210 316.—.

Mme Benoît, caissière, donne un rapport de caisse très intéressant et bien en détail. M. Benoît, caissier, étant retenu à la maison par une forte grippe, le président lui souhaite une complète guérison.

Le président du Conseil de surveillance, M. Aug. Haldimann, rapporte sur l'activité du dit conseil. D'après les constatations faites, toutes les données sont exactes et concordent avec les livres comptables. L'argent placé dans notre établissement est bien couvert par de bonnes garanties. Il propose à l'assemblée de voter les 3 points suivants : l'approbation des comptes et bilan, un versement de 5% d'intérêt brut aux parts sociales et les remerciements aux dirigeants et aux caissiers. Les trois points sont votés à l'unanimité.

Deux membres du Comité de direction ont donné leur démission, ce sont : M. R. Mojon pour cause de départ de la région et M. Fritz Schwab pour raison de santé. Le président regrette leur départ, évoque leur qualité, les remercie de leur précieuse collaboration et leur souhaite tout de bon pour l'avenir. Eux aussi, dans leur lettre de démission, ont témoigné le plaisir qu'ils ont eu à œuvrer pour notre belle institution d'entraide et de solidarité. Ces deux membres sortants sont remplacés par deux jeunes forces, MM. Claudy Robert, de Martel-

Dernier et Charles Jeanneret, de Petit-Martel. Arrivaient au bout de leur mandat M. Ad. Finger, du Comité directeur et MM. Aug. Haldimann et F. Perrin, du Conseil de surveillance. Ces trois membres sont aussi réélus à l'unanimité.

Dans les divers, M. de Montmollin, pasteur à Auviernier et membre fondateur de notre Caisse, est félicité et remercié pour sa fidèle présence aux assemblées générales.

Après paiement de l'intérêt des parts sociales, M. Marc Feutz, de notre village, nous a présenté de magnifiques clichés en couleurs qu'il commenta de façon claire et précise. C'est ainsi que défilèrent devant nos yeux de très beaux paysages de la Suisse primitive, de Zoug, de notre région et, pour terminer, deux manifestations de chevaux au Grand Sommartel.

Au nom de la société, le président remercie vivement M. Feutz et souhaite à chacun une bonne rentrée dans son foyer.

J. Z.

Corsier (Vaud)

La 49^e assemblée annuelle de cet important groupement intervillageois fut une fois de plus une réussite, preuve de sa réjouissante vitalité. Quelque 130 sociétaires avaient en effet répondu à la convocation et ont assisté aux opérations statutaires qui, comme de coutume, se sont déroulées jeudi dernier à la Grande Salle de Corsier.

Sous l'expertise direction de M. Léon Conne, président, l'ordre du jour sera rapidement mené. Le procès-verbal de la dernière séance, présenté par M. Marcel Brunet, est admis sans observations.

M. Conne, après ses souhaits de bienvenue, exprime sa satisfaction face à la belle participation puis présente le rapport du Comité de direction. Un tour d'horizon politico-économique permet au rapporteur d'établir un parallèle entre la situation de l'ensemble et celle particulière de la Caisse. Il définit ensuite le rôle de cette dernière qui est « de mettre à la disposition de notre population rurale, guère favorisée par la haute conjoncture, les crédits nécessaires à ses besoins, ceci à des conditions avantageuses ». Les comptes ont été vérifiés par les comités responsables puis envoyés à Saint-Gall, d'où ils sont revenus avec une lettre de satisfaction et d'encouragement au caissier pour la parfaite tenue de la comptabilité. Aucune démission n'a été enregistrée, par contre, il a été remboursé 4 parts sociales pour cause de décès et 4 parts à des membres ayant quitté les communes intéressées, ce qui porte l'effectif à 208 sociétaires. Toutes les demandes de prêts ont pu être prises en considération sauf une, trop importante pour les possibilités de la Caisse. Le président con-

clut en relevant le bel esprit qui ne cesse de régner au sein de la Société et exprime sa gratitude à l'ensemble : déposants, débiteurs, membres des Comités et particulièrement au caissier compétent et dévoué.

Ce dernier, M. Davel, après des commentaires pertinents sur la situation financière en général et le rôle joué par la Caisse, rôle éminemment utile dans l'économie villageoise, en vient à l'exposé des résultats. L'exercice écoulé n'a laissé qu'un bénéfice de fr. 2551.87 ; ceci provient du fait que l'intérêt des livrets d'épargne a été porté de 2³/₄% à 3%. Les réserves passent de fr. 181 009.83 en 1961 à fr. 183 561.70 et le total du bilan pour l'exercice écoulé est de fr. 2 360 186.35, ce qui prouve bien que les résultats de ce 49^e exercice sont satisfaisants et laissent bien augurer de l'avenir. M. Davel exprime sa reconnaissance à ses collaborateurs des Comités et particulièrement à M. A. Gottraux qui l'a aidé dans le bouclage des comptes, ainsi qu'à tous ceux qui contribuent à la prospérité de la Caisse.

M. Louis Volet, président du Comité de surveillance, affirme — et nul n'a de peine à le croire — que la Caisse est parfaitement administrée. Cela ressort non seulement des contrôles effectués, mais aussi du rapport présenté par l'Office central suisse après la révision faite à la Caisse, à l'improviste, comme de coutume. Le rapporteur se réjouit du bon fonctionnement des organes administratifs de la Société en faveur de laquelle il lance un chaleureux appel. Ces conclusions et les rapports présentés sont alors admis, sans observations.

Le président clôt la partie administrative, annonce la collation traditionnelle et termine en souhaitant que tous les participants à cette séance, de nombreux nouveaux en plus, puissent être présents l'an prochain à l'occasion du cinquantenaire de l'institution.

Il appartenait à M. Edmond Meng de meubler la partie récréative. Celui-ci, en un exposé clair et précis, trace un portrait suggestif des différences entre notre vieille Europe et le Nouveau monde où l'on sait qu'il fit un voyage merveilleux. Ce voyage, les sociétaires vont le refaire en sa compagnie, avec un rare plaisir, grâce à des films de belle venue. Visions pittoresques, insolites, poétiques se succèdent tout au long de cet immense périple en Amérique latine du Brésil au Mexique par l'Argentine, le Chili, le Pérou. Et si M. Meng, en présentant ses vues personnelles sur ces pays, a voulu engager ses auditeurs à aller changer d'air là-bas, il y a pleinement réussi.

R. B.

SOURIS DES CHAMPS ?

Les cartouches **VULKAN** tuent tout de suite sans douleur toutes les sortes de souris des champs y compris leurs nichées. Non nuisible pour les cultures. Les souris tuées ne sont pas empoisonnées. Application simple. Première qualité — suisse.

50 pièces fr. 19.50 franco. Envoi contre remboursement. Avec mode d'emploi.

Vulkan - Vertrieb, Lyss (BE)

VIN ROUGE

première qualité

Montagner	fr. 1.40 le litre
Nostrano	fr. 1.90 le litre
Barbera	
Valpolicella	
Chianti extra	fr. 2.— le litre
Départ Locarno	à partir de 30 litres.

Echantillon gratuit.

Demander les prix courants.

EXPEDITION DE FRUITS

Muralto (Tessin)

Tél. (093) 7 10 44

Casse postale 60



Imprimerie
Favre et Favre

Maupas 7
Lausanne



Tabake

Volkstakak p/kg. Fr. 7.—
Bureglück p/kg. Fr. 8.—
Aelpler p/kg. Fr. 9.50

100 Brissago Fr. 20.—
200 Habana Fr. 18.—
500 Cigaretten 10% Rabatt
franko, mit Rückgaberecht

TABAK VON ARX,
ND-Goesgen

Tabake

Mort aux souris!

dans tous les cas. Durée de l'efficacité absolument sans concurrence. Paquets à 100 pièces fr. 30.— plus port et emballage. Mort aux souris détruit immédiatement toutes souris sans aucun danger pour plantes et autres bêtes.

Fabrique de feu d'artifices SA
Maegenwil/Arg. ☎ 064/852 65

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



sans calendrier Fr. 30.—; avec calendrier Fr. 36.—. CALENDRIER-AUTOMATIC, 25 R, Fr. 48.—. Réparations (toutes les marques) avantageuses. PENDULE NEUCHATOISE dès Fr. 83.—.

Calendrier en couleur 1963 gratuit.

VON ARX, Fabrik-Versand, Nd-Gösigen
Tél. (064) 3 19 85



Ordine del Giorno

della 60.ma assemblea generale ordinaria dei delegati delle Casse Rurali,

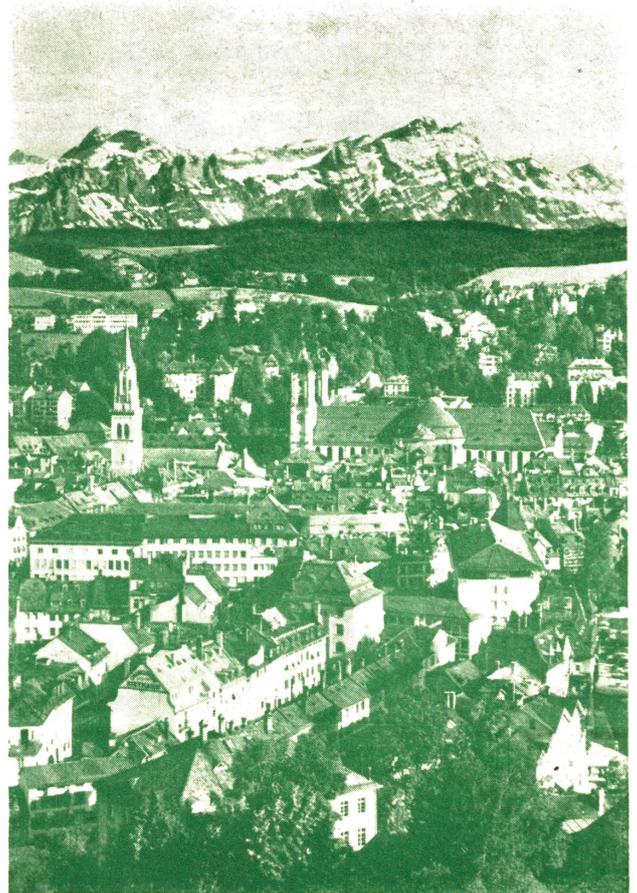
di sabato, 22 giugno 1963, nel Padiglione dell'Olma di San Gallo.

PARTE PRIMA

1. Allocuzione d'apertura da parte del Presidente dell'Unione, Dr. Gallus Eugster.
2. Nomina di quattro scrutatori.
3. Relazione sulla situazione del Movimento raiffeisenista svizzero, presentata dal direttore Dr. A. Edelmann.
4. Presentazione dei conti annuali per il 1962 della Cassa Centrale con rapporto del direttore P. Schwager.
5. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza, presentato dal consigliere nazionale René Jacquod.
6. Deliberazione sui conti della Cassa Centrale per il 1962 e sulla ripartizione dell'utile.
7. Nomine complementari per il Consiglio di sorveglianza ed elezione del suo presidente.
8. Revisione dell'art. 7 degli statuti-tipo delle Casse Rurali e del § 9, cifra 2 degli statuti dell'Unione svizzera delle Casse Rurali.
9. Discussione generale.

SECONDA PARTE (inizio alle 15.00)

Commemorazione del 60.mo anniversario di fondazione dell'Unione, con discorso di circostanza ed allocuzioni augurali da parte degli Ospiti. Questa manifestazione pomeridiana vedrà la partecipazione della grande orchestra sinfonica « Pro Musica » di San Gallo.



Veduta parziale di San Gallo

Il Congresso di San Gallo

San Gallo si appresta ad ospitare i delegati delle Casse Raiffeisen di tutta la Svizzera, che qui converranno per l'annuale loro assemblea nei giorni dal 21 al 23 giugno 1963. L'ultimo raduno a San Gallo avvenne nel 1953 in occasione del 50.mo dell'Unione. Quest'anno se ne ricorderanno degnamente i 60 anni. In questi dieci anni, le Casse Raiffeisen svizzere sono passate da 950 a 1090 ed hanno raddoppiato la loro cifra di bilancio. Dieci anni or sono le Casse del Ticino erano 24 ed ora 74, i bilanci ammontavano a quasi sei milioni ed attualmente si aggirano sui 60 milioni. Queste cifre dimostrano chiaramente il forte sviluppo che le Casse hanno registrato, specialmente nel Ticino.

Il 60.mo Congresso segnerà una pietra miliare nella storia del Movimento raiffeisenista svizzero, anche perchè i delegati decideranno l'aumento da 100 a 200 franchi della quota sociale.

L'assemblea della Cooperativa di fideiussione avrà luogo già venerdì sera, mentre quella dell'Unione si terrà sabato mattina, per quel che concerne la parte amministrativa, proseguendo nel pomeriggio con la cerimonia di commemorazione. Il consigliere federale on. Bonvin ha assicurato la sua partecipazione.

Sabato sera avranno luogo degli spettacoli ricreativi decentralizzati. Sulle rive del lago Bodanico, ad Arbon, si svolgerà una « Serata turgoviese », a Heiden ed a

Appenzello una « Serata appenzellese ». I delegati che pernoveranno a San Gallo — fra i quali quelli della Svizzera italiana — assisteranno ad una « Serata sangallese » alla Tonhalle cittadina.

Due parole vanno dedicate pure alla città che, non trovandosi situata su vie di grande comunicazione, è per lo più sconosciuta a chi abita al di là delle Alpi. San Gallo è situata a 674 metri sul livello del mare e conta circa 78 000 abitanti. Sviluppata dapprima attorno all'abbazia, la città si è estesa in seguito specialmente in lunghezza. Di particolarmente interessante vi è la Cattedrale, imponente costruzione in stile barocco, diverse altre chiese e monumenti, quattro musei, il giardino botanico, il parco con animali selvatici, situato sulla collina. Diverse sono le scuole. Esse godono ottima fama, a cominciare dalla Università commerciale, dalla scuola di

amministrazione per la formazione di funzionari statali ecc. La regione collinosa si presta moltissimo a delle magnifiche gite; i dintorni (lago Bodanico, Appenzello, catena del Säntis) sono meta di numerose escursioni. Ogni anno, in ottobre, si svolge a San Gallo la fiera nazionale, interessante specialmente l'agricoltura, conosciuta con l'abbreviazione di «Olma». L'assemblea

si svolgerà in uno dei padiglioni stabili di questa esposizione, atto a contenere gli oltre 2000 delegati che qui affluiranno.

Rivolgiamo sin d'ora a tutti un cordiale benvenuto a San Gallo, augurando un piacevole soggiorno, certi che la tradizionale manifestazione servirà anche quest'anno a rafforzare i vincoli di amicizia tra i delegati e l'impegno nell'opera comune.

Una visita alla biblioteca abbaziale di San Gallo

San Gallo non è una città presuntuosa, che si dà tante arie e nemmeno svolge una vistosa pubblicità per attirare visitatori. Può quindi capitare che il turista superficiale la giudichi poco interessante e si limiti magari ad acquistare, in uno dei ben forniti negozi, una tovaglia ricamata o qualche articolo con pizzi e merletti, dopo aver fatto un giro frettoloso della città.

Ma San Gallo è una città che più si conosce e più piace. Essa custodisce dei veri tesori d'arte; basta concedersi il tempo necessario per scoprirli. Uno di questi è la biblioteca dell'antica abbazia.

parte a scuola, accanto alla Cattedrale. Vi si accede da un corridoio nel quale sono esposti quadri e tavole con iscrizioni riferentesi alla storia del monastero e all'attività dei principi-abati dal 1500 al 1750, mentre alle finestre vi sono delle pitture su vetro del XVI e XVII secolo. La bella porta di ingresso alla biblioteca è sormontata da due parole scritte in greco: « Medicina dell'anima ». Prima di varcarla si ha già una piccola sorpresa, in quanto occorre infilare delle pantofole, o meglio, delle enormi pianelle, destinate a preservare il bel pavimento in legno. Eccoci

Al soffitto vi sono degli affreschi che rappresentano i primi quattro Concili ecumenici: di Nicea (325), di Costantinopoli (381), di Efeso (431) e di Calcedonia (451). In alcune lunette sono raffigurati dei Maestri della Chiesa e due ritratti rappresentano i due abati, benemeriti della costruzione. In alcune vetrinette, poste al centro della sala, sono esposti antichi libri e messali riccamente illustrati e scritti dalle pazienti mani dei monaci. In fondo alla sala vi è una mummia dell'alto Egitto (700 a. C.), dono fatto alla biblioteca dal Landamano Carlo Müller von Friedberg.

La costruzione del salone fu iniziata nel 1758 per raccogliere i volumi dell'abbazia benedettina la quale ha origini ben più antiche. La storia ci insegna infatti che nell'anno 612 giunse in queste terre il monaco irlandese Gallo (dal quale, come tutti sanno, proviene il nome della città), che costruì dapprima una solitaria cella dov'egli visse. A partire dal 719 si sviluppò, per opera del Santo di nome Otmar, un'abbazia benedettina che fu retta da un principe-abate e che già nel IX secolo assurse ad una piena fioritura religiosa, spirituale ed economica. Grazie alla sua scuola ed alla biblioteca essa fu uno dei centri culturali dell'Occidente. I suoi monaci svolsero un'attività che lasciò un solco nella storia della cultura europea.

Notevole è il fatto che malgrado i rivolgimenti politici la biblioteca fu sempre rispettata, ciò che non fu per la vicina cattedrale. Come abbiamo già detto, la biblioteca conta circa 100 000 volumi, ma la sua vera ricchezza è costituita da 2000 codici, eseguiti nel medioevo, nel periodo più fiorente dell'abbazia. Si tratta di manoscritti irlandesi, carolingi, ottoniani, magnificamente esemplati e miniati, e di altri del periodo fra il XV e il XVI secolo, cioè del Rinascimento abbaziale sangaliese. Vi si trovano eccezionali, unici documenti sulla scienza biblica, sulla liturgia, paleografia e storia dell'arte, storia della musica e della letteratura, filologia latina e germanica, storia del diritto e della medicina. A questi preziosi manoscritti va pure aggiunta una preziosa raccolta di 1700 fra codici silografici e incunaboli.

Segno evidente dell'importanza della biblioteca è il fatto ch'essa non è solamente una specie di museo, come accade con altre simili biblioteche, ma funziona tuttora per la consultazione scientifica; è cioè costantemente utilizzata. E dato che custodisce opere che, nel campo della storia dell'arte e della scienza, furono alla base della cultura dall'VIII al XII secolo, le si può attribuire importanza mondiale.

Pell.



La biblioteca abbaziale

Può darsi che il turista, sentendo parlare di biblioteca, arricci il naso e ritenga preferibile gustare una buona birra del luogo invece di visitarla, immaginandosi unicamente un'arida esposizione di vecchi libri. E qui sbaglia di grosso.

La sala della biblioteca si trova in una costruzione rinnovata, adibita in buona

quindi nella sala: si rimane subito affascinati dall'ambiente mirabilmente adorno (non per nulla è considerato il più bello della Svizzera in stile rococò), tutto un seguito di armonicissime sporgenze e rientranze. I libri, situati negli armadi che seguono le pareti, sembrano quasi passare in secondo piano di fronte alla bellezza della sala. Eppure sono circa 100 000.

Fondazioni

A chi è diretto a nord, dopo il rettilineo di Mezzovico si presenta il cartello « Camignolo ». L'invito di solito non è però raccolto, poiché l'automobilista oggi ha sempre fretta. Più difficile ancora cedere alla tentazione quando si scende da Rivera, verso Lugano, per la pericolosità che presenta la strada, assai veloce nel tratto d'uscita verso Camignolo.

Eppure si sbaglia, perchè Camignolo merita d'esser conosciuto. Un paese come tanti altri, dirà qualcuno.

— No, ha conservato un suo volto, tipicamente agreste, anche se qualche nuova casa, fra cui un piccolo garni, fa capolino tra il bel rustico di una volta.

Ma ciò che più si apprezza è la pace che vi regna e la purezza dell'aria. Troppi paesi nostri hanno perso la quiete. Camignolo, invece, è a due passi dalla strada maestra, ma i rumori non vi arrivano e il transito veicolare praticamente non esiste.

Situazione invidiabile, che apprezza soprattutto chi è costretto a vivere tra l'andirivieni delle automobili, il loro baccano e la relativa aria appesantita.

Camignolo ha dunque la sua Cassa Rurale, la banca cooperativa, tenuta a battesimo da oltre 20 persone che hanno aderito con entusiasmo a questa istituzione.

L'assemblea di costituzione è avvenuta il 9 aprile in un clima di serena concordia, che ha facilitato la nomina dei dirigenti, avvenuta all'unanimità.

Direzione: Clemente Borla, presidente; Piero Mantegazzi, vice-presidente; Gianni de Bernardis, segretario.

Sorveglianza: Primo Manetti, presidente; Anna Marcionelli-Uccelli, vice-presidente; Giovanni Zanetti, segretario.

Cassiere: Adriano Morandi.

Così il paese fa un ulteriore passo sulla via del progresso economico.

La Cassa, con la sua organizzazione mutualistica, gioverà alla popolazione di tutti i ceti, tanto a quella agricola, come a quella impiegatizia, artigianale od operaia.

Ciò è nei voti di tutti i raiffeisenisti del Ticino, alcuni dei quali vorranno anche conoscere Camignolo, che visiteranno un giorno o l'altro, magari in occasione della sagra del paese (Madonna del riscatto) che ricorre la prima domenica dopo Pasqua.

Plinio Ceppi.

del Consiglio di sorveglianza: Mario Gandolfi, assente per malattia. Questo diede modo all'Assemblea di assicurarsi che la vigilanza discreta ma continua e precisa di questo organo direttivo permette alla Cassa Rurale di lavorare per la comunità con tranquillità e sicurezza sempre su basi sicure e garantite, senza correre rischi e senza mai distanziarsi dai sani principi raiffeisenisti.

Al termine delle varie relazioni e rapporti e della lettura dei conti l'assemblea all'unanimità approvò la gestione della Cassa per l'esercizio 1962. Dopo le nomine statutarie, i diversi Organi direttivi risultarono così composti:

Direzione: presidente: Elvezio Beretta; vice-presidente: Luigi Ciani; segretario: Carlo Fiorini; membri: Agostino Beretta e Antonio Beretta fu Guglielmo.

Nel Consiglio di sorveglianza: presidente: Mario Gandolfi; segretario: Guido Beretta; membro: Patrizio Gianora. Cassiere: Vincenzo Toschini-Gianella.

L'assemblea fu in seguito chiamata a decidere o meno sull'allargamento del raggio d'attività della Istituzione ai paesi circconvicini di: Corzono, Lottigna e Prugiasco. L'assemblea comprese i motivi che indussero i due Consigli a formulare questa proposta d'allargamento e pertanto, all'unanimità, decise favorevolmente l'inclusione nel comprensorio d'attività della Cassa di Leontica dei Comuni di Corzono, Lottigna e Prugiasco, ben inteso lasciando salvaguardata l'eventuale libertà d'iniziativa di questi paesi e rimettendosi, disciplinatamente, alla decisione superiore dell'Unione in San Gallo. Ci complimentiamo vivamente con l'Assemblea della Cassa Rurale di Leontica per questo suo gesto di solidarietà e di mano tesa all'unione verso questi tre villaggi vicini, che per la loro struttura e popolazione ben difficilmente sarebbero in grado di creare e mantenere fiorente una Cassa Rurale propria. Auguriamoci che questo gesto della Cassa Rurale di Leontica venga favorevolmente accolto dalle Popolazioni di Corzono, Lottigna e Prugiasco, così che anch'esse aderiscano all'Istituzione Raiffeisenista locale. I lavori assembleari terminarono con gli eventuali e con il pagamento dell'interesse sulle quote sociali.

Notizie dalle Casse

Arogno

Alla presenza di 84 soci, si è svolta sabato 20 aprile la tredicesima assemblea annuale della Cassa Rurale di Arogno, nella sala del Teatro sociale e presieduta con competenza dal signor André Jeanmaire.

Vennero presentati e approvati all'unanimità i rapporti della Direzione, del Consiglio di sorveglianza e del cassiere, che misero in evidenza il costante e continuo sviluppo della locale istituzione bancaria, libera e autonoma sotto l'esperta e apprezzata sorveglianza della Unione svizzera delle Casse Raiffeisen in San Gallo, che raggruppava a fine 1961, su territorio svizzero, ben 1077 Casse con 129.572 soci di cui quasi 5000 nel Cantone Ticino. Le maggiori poste contabili esposte nel rapporto del cassiere e che comprovano quanto sia apprezzata ad Arogno la Cassa Rurale, sono le seguenti: Soci 171; movimento generale 1962 fr. 4.173.633.—; cifra di bilancio: fr. 2.359.632.26; depositi in libretti e obbligazioni fr. 2.143.833.03 su ben 631 conti, vale a dire che il traguardo di un conto per abitante non è lontano e il raggiungimento di tale successo in un prossimo avvenire è già assicurato. Ne seguì la distribuzione dell'interesse sulla quota sociale del 5% lordo e l'omaggio di 1 astuccio con 2 bellissime penne a sfera con la dedica « Cassa Rurale Arogno » da tutti i presenti molto apprezzate.

Leontica

Alla presenza di un buon numero di soci — gli assenti si sono quasi tutti giustificati — si è

tenuta mercoledì sera 17 aprile, a Leontica, nella sala del Consiglio Comunale, l'assemblea ordinaria per il quarto esercizio della Cassa Rurale di Leontica.

Dopo l'appello, la nomina di due scrutatori e la lettura da parte del segretario Carlo Fiorini del verbale dell'ultima assemblea, il presidente, Elvezio Beretta presentava agli intervenuti il suo ampio rapporto, trattando soprattutto i problemi generali economici e ragguagliando l'assemblea sull'attività svolta nel 1962 dal Consiglio Direttivo. Compito della presentazione dei conti e della loro disamina fu di spettanza del cassiere Vincenzo Toschini che, grazie alla sua carica e per la sua conoscenza a fondo delle attività intrattenute nel 1962 dall'Istituzione bancaria locale, seppe dare una relazione dettagliata e commentata dei conti considerando altresì sotto i vari aspetti, l'importanza e la validità che la Cassa Rurale riveste per l'intera economia del Paese. Fece appello inoltre a quei concittadini che ancora sono assenti dal Movimento Raiffeisen, affinché anch'essi comprendano quanto sia utile e di benessere per il villaggio l'esistenza della Cassa Rurale locale e quanto sia importante che anch'essi sentano il dovere di aderirvi come soci. Soffermandosi sulla posta a bilancio: « Cassa Deposito », ebbe parole d'incitamento, soprattutto per i giovani, affinché, nel loro interesse e per il loro benessere futuro, sentano e traducano in pratica quanto più possibile il senso del risparmio, di quel risparmio regolare e costante che, oltre ad essere segno di sana educazione, è pure la migliore previdente preparazione al superamento delle difficoltà e impegni che la vita serberà loro in un domani. Alla relazione del cassiere seguì la lettura del rapporto del presidente

Monte-Carasso

E' stata tenuta sabato 6 aprile u.s. l'Assemblea annuale della nostra Cassa Rurale, frequentata da un forte numero di soci, in un'aula della Casa comunale, gentilmente messa a disposizione. L'Assemblea, egregiamente diretta dal presidente del Comitato di direzione, sig. E. Guidotti, ha avuto inizio all'ora stabilita nell'ordine del giorno, che era stato tempestivamente inviato a domicilio dei soci. Dopo le parole di benvenuto ai presenti e dopo aver ricordato con accenti di cordoglio i soci scomparsi, alla cui memoria l'Assemblea osservò un attimo di raccoglimento, il presidente passa all'ordine del giorno. I rapporti del Comitato di direzione, del cassiere, e da ultimo del Consiglio di sorveglianza sono stati ascoltati e seguiti attentamente: le conclusioni degli stessi sono più che rallegranti: la Cassa ha registrato nuovi importanti progressi ed incontra viepiù il favore della popolazione. La somma di bilancio, con un aumento di circa 250 mila franchi rispetto al 1961, ha raggiunto e superato il milione. I conti sono accettati a voto unanime. Alle eventuali una sorpresa per il cassiere. Ricorrendo quest'anno il 15.mo di attività della nostra Cassa e di permanenza in carica del cassiere stesso, il presidente, con parole lusinghiere, gli offre un bellissimo piatto cesellato, in rame, sul quale stanno, oltre la dedica, lo stemma del Comune e quello delle Casse Rurali. Il cassiere meravigliato e commosso ringrazia per l'atto così squisitamente gentile.

Dopo il pagamento dell'interesse sulle quote sociali agli aventi diritto, la serata si è chiusa con una bicchierata.

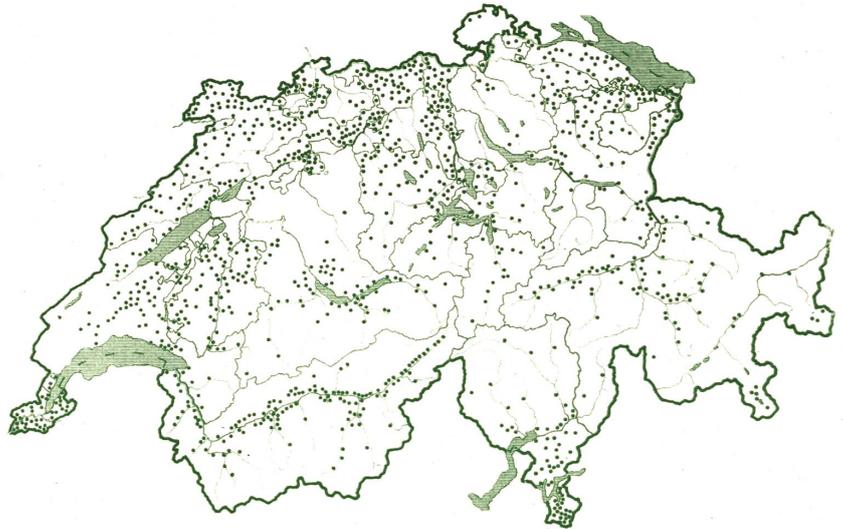
La Suisse raiffeiseniste à fin 1962

La Svizzera raiffeisenista a fine 1962

1087 Caisses Raiffeisen

dont

- 336 en Suisse romande
- 630 en Suisse alémanique
- 80 en Suisse italienne
- 41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	556	1 946	5 842	277	7 472	10 282
Appenzell R.-I.	3	273	1 764	5 223	191	5 957	13 271
Argovie	98	14 230	75 676	194 251	12 518	289 966	603 871
Bâle-Campagne	14	3 048	12 729	37 171	2 086	62 468	144 687
Berne	146	14 589	56 443	153 595	7 369	198 464	350 403
Fribourg	72	8 077	44 087	103 800	6 335	144 306	250 067
Genève	35	2 634	7 305	28 661	1 656	51 523	155 642
Glaris	1	197	1 008	3 085	119	3 431	3 266
Grisons	89	6 852	24 928	49 801	2 882	91 320	200 250
Lucerne	45	5 972	42 906	79 149	3 870	106 102	334 172
Neuchâtel	33	2 819	11 788	25 664	1 372	38 246	72 752
Nidwald	5	615	5 043	9 714	524	11 588	25 887
Obwald	4	551	3 050	6 530	362	9 050	15 611
Saint-Gall	83	17 900	111 109	285 318	20 640	450 067	1 336 496
Schaffhouse	3	404	2 136	5 059	377	8 118	10 991
Schwyz	14	2 579	16 236	31 724	1 748	43 286	91 506
Soleure	75	12 108	68 670	172 926	10 634	242 450	419 734
Tessin	73	4 838	93	138	929	59 579	125 340
Thurgovie	47	7 357	37 889	111 201	9 630	211 606	615 146
Uri	18	1 826	8 996	17 495	907	21 734	38 367
Valais	127	15 590	45 898	132 748	6 874	201 946	360 519
Vaud	77	7 207	24 252	67 709	4 995	102 599	232 991
Zoug	10	867	4 261	11 338	877	21 068	54 734
Zurich	12	1 948	8 858	20 051	849	29 493	92 900
1962	1 087	133 037	617 071	1 558 193	98 021	2 411 839	5 558 885
1961	1 077	129 572	594 066	1 395 558	91 607	2 170 398	4 888 246
Augmentation en 1962	10	3 465	23 005	162 635	6 414	241 441	670 639